



Rassemblement des ouvriers de Renault-Le Mans devant les portes de l'entreprise, le 17 janvier 2013.

Photo AFP

Première application de l'accord interprofessionnel du 11 janvier sur la flexibilité

Renault : soutien du gouvernement au plan de 8 300 suppressions d'emplois

Yan Legoff

Le 15 janvier, la direction de Renault annonce un plan de quelque 8 300 suppressions d'emplois en France d'ici à 2015, soit plus d'un salarié du groupe sur six. Le premier actionnaire de Renault est l'Etat (15 % du capital). La responsabilité du gouvernement est donc directement engagée.

“Les lignes rouges sont respectées”

Le ministre du Redressement productif, Arnaud Montebourg, déclare à la sortie du Conseil des ministres, le 16 janvier : « *Cela fait partie du cadre normal dans lequel une entreprise peut décider de gérer par avance ses effectifs et son personnel (...). Les lignes rouges que le gouvernement a fixées : premièrement, pas de plan social, pas de licenciement. Cette première ligne rouge est respectée. Deuxièmement, pas de fermeture d'usines, pas de fermetures de sites : (la) deuxième ligne rouge est respectée.* »

Et d'insister : « *L'Etat est particulièrement attentif à ce que Renault puisse, dans une période très déprimée (...), conserver ses avantages compétitifs et comparatifs.* »

Le ministre du Travail, Michel Sapin, confirme l'appui du gouvernement à la direction de Renault, le 17 janvier sur France Info : « *Je vois que ça se passe mieux d'un certain point de vue chez Renault que chez PSA.* » Et il ose ajouter : « *Une suppression d'emploi, ce n'est pas un licenciement, c'est un outil industriel. Il y a des outils*

industriels qui peuvent être à la baisse, seulement il faut le faire le plus tôt possible et de la manière la plus négociée possible avec les partenaires sociaux. »

Un plan assorti d'une brutale dérégulation

De quelle négociation « avec les partenaires sociaux » parle le ministre du Travail ? La direction conditionne la non-fermeture d'usines à la signature d'un accord (le plan de suppression d'emplois étant de toute façon maintenu). Cet accord préfigure les « *accords de maintien dans l'emploi* » prévus par l'accord interprofessionnel Medef-CFDT du 11 janvier, que le gouvernement veut transcrire dans la loi, pour en étendre la possibilité à toutes les entreprises.

A Renault, la direction voudrait :
— **imposer la mobilité** au sein de deux grandes zones géographiques (ouest et nord-est) avec suppression des indemnités journalières (représentant 1 400 euros mensuels) actuellement accordées pour le logement et la nourriture sur le nouveau lieu de travail. Le nouveau lieu de travail pourrait être situé à une heure trente du domicile du travailleur ;
— **allonger le temps de travail annuel** à plus de 1 600 heures (contre environ 1 500 actuellement) ;
— **baisser les temps de pause** journaliers (pas plus de vingt minutes par jour) ;
— **supprimer des jours de RTT** (à 10 jours contre plus de 20 aujourd'hui, compte tenu du dépassement des 35 heures).
En Espagne, Renault a ainsi imposé un allongement de la durée du temps de travail et une réduction de 25 % du salaire des nouveaux embauchés.



“L'Etat est particulièrement attentif à ce que Renault puisse conserver ses avantages compétitifs”

Le ministre Montebourg

C'est une mise en concurrence généralisée des salariés du groupe en Europe qu'organise la direction. Gérard Leclercq, directeur des opérations France chez Renault, résume le chantage : « *Seule l'obtention d'un accord global suffisamment ambitieux nous permettra de mettre nos sites en position favorable pour obtenir (...) l'affectation de projets de nos partenaires destinés au marché européen.* »

ÉCLAIRAGES

Profits à Renault

Renault a distribué 324 millions d'euros à ses actionnaires l'an dernier, et 6,5 milliards d'euros depuis dix ans.

A PSA, la dérégulation dans la foulée des suppressions d'emplois

La direction de PSA espère conclure un accord d'ici à la fin février sur l'accompagnement des 11 000 suppressions d'emplois en France d'ici à 2014. « *Une fois que ce sera fait, on pourra commencer, selon un calendrier qui reste à définir, les discussions en vue de la mise en place d'un accord de compétitivité dans le groupe* » en France, a-t-il poursuivi. Comme chez Renault : les suppressions d'emplois, et, en sus, un « accord » pour tout déréglementer.

Ils appellent cela la “sécurisation de l'emploi”...

« *Débâcle de l'industrie automobile française* », titre *Le Parisien*, au lendemain du plan massif de suppressions d'emplois annoncé par Renault.

Ce plan, qui s'ajoute à celui de PSA, signifie une hémorragie sans précédent, qui produit déjà un cataclysme chez les sous-traitants. Mais ajoutons aussitôt : tout cela est sciemment organisé, politiquement planifié. Le gouvernement a immédiatement apporté son soutien à la direction de Renault. Et pour cause : le plan Renault, c'est la première application de l'accord interprofessionnel sur la « compétitivité » et la « sécurisation de l'emploi » conclu entre le patronat et la CFDT le 11 janvier, soit quatre jours à peine avant l'annonce des 8 300 suppressions d'emplois chez Renault.

L'accord du 11 janvier, c'est l'accélération des procédures de licenciement, la possibilité donnée aux patrons d'imposer partout la baisse des salaires et la mobilité par des accords d'entreprises. François Hollande, qui l'a initié, a confirmé qu'il entendait rapidement modifier la législation (le Code du travail) pour transcrire cet accord, que la CGT et FO n'ont pas signé (lire page 4).

Le plan Renault en est le décalque : non seulement il y a les suppressions d'emplois, mais la direction voudrait imposer un accord de groupe cassant brutalement ce qu'ils appellent « le coût du travail » et imposant aux travailleurs d'accepter un travail dans une autre région. Voilà ce que le gouvernement entend par « dialogue social » !

Y. L.

Automobile

Renault-Cléon



La parole à...

Pascal Morel,
syndicaliste CGT
à Renault-Cléon
(Seine-Maritime)

Peux-tu nous expliquer ce que Renault veut obtenir avec l'accord compétitivité chez Renault ?

L'objectif de Renault : s'attaquer au coût du travail, à nos salaires, mettre en concurrence les salariés, quels que soient les sites, accentuer la flexibilité, la précarité, la mobilité obligatoire entre les sites. Le modèle, c'est l'Espagne, et Nissan, à Sunderland (Grande-Bretagne).

Cet accord, avec chantage à l'emploi, oppose les jeunes et les anciens, avec une baisse d'effectifs de 14 %, soit 7 500 suppressions d'emplois. On passerait à 15 000 salariés en fabrication, pour faire 636 000 voitures en France. En 2011, on a fabriqué 646 000 voitures avec plus de 20 000 salariés. On voit l'étendue des dégâts.

Sur quelles revendications cherchez-vous à réaliser l'unité pour organiser la mobilisation ?

“L'objectif de Renault : s'attaquer au coût du travail”

Pas un syndicat ne doit ratifier un tel accord, qui représente un recul sans précédent des acquis sociaux pour la classe ouvrière. Il faut que Renault équilibre les sites de production en fonction des besoins, embauche, augmente les salaires ; les 17 milliards de profits le permettent. Il faut une autre stratégie industrielle, et de meilleures conditions de travail, une véritable réduction du travail chez Renault.

Que penses-tu du résultat des négociations sur la sécurisation des parcours professionnels ?

Encore une loi qui satisfait le patronat, qui remet en cause le Code du travail, qui donne plus de souplesse pour licencier, une attaque contre le monde salarial satisfaisant le patronat et dictée par les diffé-

rentes directives et traités européens (...).

Hollande a annoncé que l'accord Medef-CFDT serait fidèlement traduit dans une loi. Poursuivre le combat contre l'accord, n'est-ce pas s'organiser pour que la loi Hollande-Medef-CFDT ne passe pas ?

Pour moi, ce n'est pas aux parlementaires de ratifier un tel projet. La crise est organisée par le capitalisme, ce n'est pas aux citoyens de payer la note. Seule la mobilisation générale de tous les travailleurs fera reculer cet accord pourri et néfaste pour la classe ouvrière.

Propos recueillis par notre correspondant de Seine-Maritime ■



Photo DR

“En travers de la gorge...”

Eric Durand,
militant syndical CGT,
fonderie de Renault-Cléon

A la fonderie, pour préparer la grève le 16 janvier, nous avons sorti un tract qui débutait par : « La direction veut nous supprimer 21 jours de congés, nous balader de site en site, réduire les temps de pause, rendre les samedis obligatoires... » Et il se concluait ainsi : « Nous avons affaire à une attaque d'une violence sans précédent, la riposte doit être à la hauteur de l'attaque. »

Sur toute l'usine de Cléon, nous avons rassemblé 450 travailleurs le 12 décembre à l'appel de la seule CGT, 650 le 10 janvier à l'appel de la CGT et de FO et près de 500 le 16, à nouveau à l'appel de la seule CGT. J'estime que ce sont de bons résultats, d'autant que la direction organisait des réunions avec le personnel au même moment. Je pense que la mobilisation s'intensifie, qu'elle gêne la direction qui ne peut obtenir l'accord rapidement, si elle y arrive... Les vingt et un jours perdus restent en travers de la gorge des gars, la question des salaires va être aussi importante. Maintenant, il faut amplifier la mobilisation. Moi, j'appelle les gars de la fonderie à se tourner vers leurs collègues de la production pour les informer, les convaincre de se préparer à la bagarre. ■

La mobilité des salariés : l'exemple de Renault-Flins

Bienvenue au camping Renault...

Jean Delarue,
correspondant dans les Yvelines

Les salariés de Renault sont déjà confrontés à une exigence de mobilité entre sites. Pour l'instant « volontaire » et indemnisée, cette mobilité deviendrait obligatoire et les primes assorties seraient fortement réduites dans le cadre d'un accord de compétitivité que la direction voudrait conclure rapidement.

Le groupe Renault est la pointe avancée de la mise en oeuvre de la politique de l'accord interprofessionnel signé par le Medef sur la « sécurisation de l'emploi », par un accord spécifique en cours de négociation. L'objectif affirmé de la direction, c'est d'aligner les entreprises du groupe Renault sur les usines espagnoles ; et les travailleurs espagnols eux-mêmes avaient été invités à s'aligner sur leurs homologues roumains. Cet accord, en discussion depuis plusieurs semaines chez Renault, a commencé à être mis en place avant même d'être signé. Depuis fin novembre, à Renault-Flins, dans les Yvelines, il apparaît qu'à la suite du Salon de l'auto, il y avait 2 000 commandes de Clio supplémentaires, même si l'on nous dit que les voitures ne se vendent pas. La direction en a profité pour augmenter le temps de travail des équipes sans augmentation de salaire, pour remettre en cause les congés entre Noël et le jour de l'An et organiser le travail du samedi.

UNE PRIME MOBILITÉ DE 1 400 EUROS MENSUELS QUE LA DIRECTION VEUT SUPPRIMER

Dans les usines Renault, des salariés sont déjà « détachés », allant d'une usine à l'autre. Pour l'instant, c'est basé sur le volontariat. Par exemple, à Flins, il y a 200 salariés « détachés » d'autres usines. Beaucoup dorment dans un camping à côté de l'usine, dans des mobile homes et des caravanes. Il y a une incitation financière par une prime correspondant à un demi-mois de salaire tous les six mois, et une indemnité pour le déplacement, les frais de logement et la nourriture de 1 400 euros par mois, l'ouvrier s'engageant par ailleurs pour une durée de neuf mois, renouvelable par période de trois mois.

Sur le groupe, plus de 1 500 salariés naviguent ainsi aujourd'hui d'un site à l'autre.

L'accord de compétitivité qui est proposé par Renault va bouleverser tout cela.

D'abord, par la création de zones géographiques.

Par exemple, dans la zone qui correspond à la vallée de la Seine, les déplacements intersites deviendraient obligatoires si l'appel au volontariat est insuffisant, et seule la prime semestrielle serait maintenue.

Autrement dit, le salarié serait obligé d'accepter la mutation sur un autre site, et les indemnités de 1 400 euros par mois seraient purement et simplement supprimées !



Des salariés de Renault-Flins devant leurs mobile homes.

Photo DR

Comment bloquer les suppressions d'emplois ?

De nombreux débrayages ont eu lieu dans les usines Renault ces derniers mois, et lorsque, le 15 janvier, la direction a annoncé son plan de 8 260 départs, il y a eu des réactions extrêmement vives dans les différentes usines. Des débrayages spontanés ont eu lieu, notamment à Sandouville, à Cléon et au Mans. A Flins, des travailleurs de l'équipe du matin voulaient débrayer, contre l'avis de certains dirigeants. Et puis, il y a eu les déclarations de Montebourg et du gouvernement en soutien à la direction de Renault. Malgré tout cela, vendredi 18 janvier, dans les ateliers, les travailleurs ont voté la grève. L'intersyndicale qui s'est réunie ensuite a décidé d'appeler pour le 23 janvier à deux heures de grève par équipe, ce qui n'était pas forcément ce que souhaitaient les travailleurs.

Le maire PCF d'Achères, pour sa part, s'est adressé à l'ensemble des élus des Yvelines et des organisations syndicales pour leur proposer une réunion pour mettre en place un « collectif pour l'emploi » dans la vallée de la Seine.

Mais comment, dans cette situation, bloquer l'accord de compétitivité à Renault et les 8 260 suppressions d'emplois qui l'accompagnent ? Comment gagner l'annulation du plan de 11 000 suppressions d'emplois à PSA ? Ce sont ces questions que se posent les travailleurs à Flins, à Poissy et partout ailleurs.

J. D. ■

ÉDITORIAL



Retour sur un accord et ses suites

Daniel Gluckstein,
secrétaire national du POI

Le gouvernement est pressé : le 6 mars, le Conseil des ministres examinera pour adoption le projet de loi transposant l'accord Medef/CFDT sur « la sécurisation de l'emploi ». Un accord (cf. notre précédent numéro) qui prétend démanteler le Code du travail, faciliter licenciements, déréglementation et baisse des salaires, et remettre en cause les prérogatives des confédérations syndicales. Un accord que la présidente du Medef, Laurence Parisot, a salué comme « potentiellement historique », et qui a arraché ce cri du cœur à un responsable syndical : « Un accord scélérat, encore un. Tout bénéfique pour le patronat. Les patrons pourront licencier plus facilement... pour "sécuriser l'emploi". Cherchez l'erreur ! L'accord sur la sécurisation de l'emploi trahit les intérêts du salariat. Pour ceux qui signent cet accord, c'est la capitulation totale. Honte à la CFDT ! »

A l'heure où tombe le plan de 7 500 suppressions d'emplois à Renault, venant après les plans de PSA, Mittal et combien d'autres, cet accord touche aux problèmes les plus angoissants pour toute la population laborieuse.

Sans doute François Hollande a-t-il enregistré le refus de signer de la CGT et de la CGT-Force ouvrière comme un échec pour l'objectif qu'il s'était fixé : le « compromis historique ». Il ne désarme pas pour autant, décidé à satisfaire aux exigences de déréglementation et de balkanisation des droits ouvriers qu'implique son allégeance au TSCG, à l'Union européenne et au capital financier. C'est pourquoi il convoque une nouvelle conférence sociale en juillet. C'est pourquoi, aussi, il invite les organisations syndicales, signataires et non signataires, à participer à l'élaboration du projet de loi (1).

Cela pose une question : peut-on amender une loi dont la seule fonction est de détruire les droits ouvriers ? C'est ce que proposent les parlementaires de la « gauche » du Parti socialiste. C'est ce que revendique aussi André Chassaigne, président (PCF) du groupe du Front de gauche à l'Assemblée nationale. Interrogé par Paris Match (« Le Front de gauche va-t-il se battre pour réorienter le sens de ce texte ? »), il répond : « Bien sûr, il n'est pas question pour nous de nous aligner derrière une volonté gouvernementale de ne pas toucher une ligne du texte (...). Quand un texte est proposé, on est là pour montrer les insuffisances, pour l'amender. »

Le conseil fédéral national du Parti ouvrier indépendant, pour sa part, a décidé de mener campagne pour aider à la réalisation de l'unité des travailleurs et de leurs organisations sur une exigence : le retrait, pur et simple, de l'accord Medef/CFDT et du projet de loi que le gouvernement prétend en tirer. C'est le premier pas pour bloquer la politique d'un gouvernement qui — de la réforme Peillon à la contre-réforme des retraites en préparation, en passant par l'acte III de la décentralisation — se contente d'exécuter les injonctions de la troïka (Union européenne, FMI, Banque centrale européenne) et du capital financier.

Ni amendable ni négociable : l'accord Medef/CFDT ne doit pas devenir loi. Unité pour le retrait !

(1) A quoi Bernard Thibault répond, le 18 janvier, qu'il enregistre « avec satisfaction que (...) la CGT aura voix au chapitre », précisant : « Nous allons avoir des séances de travail très concrètes avec le ministère du Travail pour regarder le texte dans le détail. »

Les vœux de François Hollande aux "partenaires sociaux"

Une feuille de route du dialogue social

Marie Stagliano

Le chef de l'Etat a présenté ses vœux aux « partenaires sociaux », réunis à l'Élysée le 17 janvier. A cette occasion, il a justifié toute sa politique, depuis son entrée en fonction, du crédit d'impôt contenu dans le pacte de compétitivité, qu'il « revendique et assume », à l'intervention au Mali, « justifiée », quatre jours après le début des opérations militaires.

Son discours a été tout entier cadré par son « attachement » à la « démocratie sociale ». Cette méthode qui permet des « compromis fructueux », François Hollande entend bien la poursuivre en 2013. C'est pourquoi, il l'annonce d'emblée : « La place du dialogue social figurera dans le projet de loi constitutionnelle qui sera soumis cette année au Parlement. »

Aucun triomphalisme, cependant, lorsqu'il aborde l'accord conclu sur la sécurisation de l'emploi, accord qui remet en cause les conquêtes sociales arrachées depuis des décennies. Cet accord « a suscité de longues discussions. Il n'a pas été approuvé par toutes les organisations de salariés. »

François Hollande confirme qu'en mars prochain, le gouvernement va soumettre au Parlement un projet de loi dans laquelle seront retranscrites les principales dispositions contenues dans cet accord que « l'Etat respectera fidèlement ».

Mais le chef de l'exécutif, tout en prenant acte du refus de la CGT et de FO de signer cet accord, continue à chercher à associer, dans tous les domaines, les organisations syndicales à sa politique de contre-réformes. Il l'affirme, cette méthode du « dialogue » sera sa ligne conductrice sur le dossier des retraites et de la protection sociale. Le rendez-vous de 2013 sur les retraites, arrêté par la conférence sociale de juillet dernier, « nous y sommes »,

"Nous engagerons une concertation sur le financement de la protection sociale comme sur l'avenir des retraites"



Photo AFP

avertit-il. Evoquant la publication des projections financières du Conseil d'orientation des retraites (COR) : 20 milliards d'euros de déficit à l'échéance 2020, après avoir taclé au passage son prédécesseur dont la réforme n'a pas réussi à « garantir l'équilibre », il compte sur sa méthode : « C'est sur la base de ces constats qu'avec les partenaires sociaux, au printemps, nous engagerons une concertation sur le financement de la protection sociale comme sur l'avenir des retraites. »

L'emploi, c'est « la seule priorité », déclare solennellement le chef de l'Etat, et ce, le jour même où Renault, entreprise dont l'Etat est le principal actionnaire, annonce la suppression de 7 500 emplois !

Mais le président de la République espère beaucoup de la conférence nationale de l'industrie

« qui sera prochainement réunie », précisant : « Notre pays a toujours progressé en faisant de grands choix industriels. Sauf que ce n'est plus l'Etat seul qui peut en décider, c'est l'ensemble des acteurs économiques. » En bref, aux syndicats à s'impliquer dans les plans de destruction d'emplois !

Comme « engagement de l'avenir » sur tous les sujets évoqués, le chef de l'Etat donne un dernier grand rendez-vous au patronat et aux syndicats : une grande conférence sociale en juillet prochain, « avec le même objectif, préciser notre agenda et ouvrir les discussions, les négociations nécessaires entre partenaires sociaux et indiquer le programme législatif du gouvernement ».

En fait, une nouvelle « feuille de route » du dialogue social. ■

ArcelorMittal : Face-à-face entre les partisans de l'accord et les salariés et les syndicats qui en exigent le retrait

"Dans l'assemblée générale appelée par l'intersyndicale le 18 janvier 2013, à La Passerelle à Florange, la volonté des cinq cents participants a été claire : retrait de l'accord passé entre le gouvernement et Mittal le 30 novembre 2012.

Les syndicalistes l'ont expliqué.

Lionel Buriello, de la CGT, a précisé : « On dénonce l'accord : c'est la baisse des investissements, la suppression de 629 emplois, la mise sous cocon de la filière liquide, la mort des hauts-fourneaux, la fin d'Ulcors. » Même constat pour Walter Broccoli, de Force ouvrière : « Les engagements pris par Mittal et le gouvernement ne conviennent pas à FO. Nous sommes contre l'accord. » (...)

Si l'exigence des syndicalistes et des sidérurgistes s'est exprimée contre l'accord, il n'en va pas de même pour les élus politiques présents. Le député PS Liebgott a défendu l'accord : « Hollande et Ayrault ont proposé un accord. Hollande, c'est le patron ! Ayrault, c'est lui qui a voulu continuer avec Mittal, et le comité de suivi permet de travailler dans ce sens. » Il a été sifflé !

Le comité de suivi de l'accord est en place. FO et la CGT n'y siègent pas, ils ne veulent pas accompagner la casse. Liebgott y siège avec Masseret, président PS du conseil régional de Lorraine, Tarillon, maire PS de Florange, Patrick Weiten, président UDI du conseil général de Moselle, Edouard Martin, de la CFDT.

Que proposent ceux qui siègent dans le comité de suivi de l'accord ? Que le projet du repreneur, Bernard Serin, soit rendu public et que le projet de « loi Florange », obligeant un patron à céder une usine rentable promise à la fermeture, soit voté. Mais qui va décider si l'usine est rentable ? (...)

C'est Jean Mangin, de la CGT, qui interpelle les élus : « Je m'adresse aux élus : avant, vous étiez avec nous, maintenant, avez-vous tourné la veste ? Vous êtes là pour défendre la Lorraine. On est face à un gouvernement de gauche, on a des revendications, on veut pouvoir discuter et négocier en dehors du comité de suivi, car on dénonce l'accord. Il y a la colère et les frustrations. La pire des choses c'est que les "arracheurs de dents" sont au gouvernement. » (...)

Un travailleur interpelle les élus : « Une question aux politiciens : j'ai 38 ans, je travaille à Longwy dans la métallurgie, qu'attendez-vous pour sauver nos emplois et nos usines ? »

Jean-Pierre Masseret, président PS du conseil régional, propose : « Le conseil régional se bat pour un pôle d'excellence européen sur les matériaux de demain. Il y a un projet Serin, on a le devoir de le discuter. Il y aura une session du conseil régional pour discuter de ce projet. »

S'agit-il de discuter d'un projet industriel, alors que la question est celle du maintien de tous les emplois sur l'intégralité du site de Florange et des embauches nécessaires ? Est-ce la région qui peut garantir le maintien de tous les emplois ?

Non, c'est au gouvernement de se porter garant ! »

Les conclusions du conseil fédéral national du POI (19 et 20 janvier 2013)

"L'échec du gouvernement dans l'accord sur la flexibilité-compétitivité est l'élément majeur de toute la situation en France : le refus des confédérations CGT et FO de signer a mis en échec la recherche par Hollande d'un « compromis historique ». C'est un point d'appui pour la lutte de classe, mais le gouvernement est d'ores et déjà passé à l'étape suivante. Il entend poursuivre et faire transposer dans la loi l'accord Medef/CFDT (qui casse le Code du travail, renverse la hiérarchie des normes, facilite les licenciements...), en cherchant à nouveau à y associer toutes les organisations syndicales, y compris celles qui n'ont pas signé. Mais parce que cet accord, s'il venait à être transposé dans la loi, signifierait une remise en cause historique des conquêtes sociales, tout va donc maintenant se concentrer dans le combat contre la transposition de cet accord dans la loi. C'est pourquoi le CFN décide de mener, dans le cadre du strict respect des prérogatives des organisations syndicales, une campagne politique pour aider à la réalisation de l'unité contre la transposition de cet accord infâme dans la loi. »

Eclairage

Un agenda partagé... avec le patronat

DANS L'AGENDA DU GOUVERNEMENT

■ **Flexibilité** : « Le gouvernement va, au mois de mars, saisir le Parlement d'un projet de loi transcrivant les principales dispositions de l'accord (sur la sécurisation de l'emploi). Je salue le compromis auquel les signataires ont abouti. »

■ **Formation professionnelle** : « L'amélioration de notre système de formation professionnelle. Un accord a été trouvé entre l'Etat et les partenaires sociaux. Nous allons tâcher d'aller même au-delà en faisant que le système soit plus efficace, en termes d'orientation, de qualité des formations et de développement de l'apprentissage. »

■ **Retraites** : « Au printemps, nous engagerons une concertation sur le financement de la protection sociale comme sur l'avenir des retraites. »

DANS L'AGENDA DU PATRONAT (1)

■ **Flexibilité** : « Le dernier accord audacieux, courageux et ambitieux sur la sécurisation de l'emploi pose les bases d'un nouveau pacte social entre entreprises et salariés ainsi qu'entre partenaires sociaux. Il donne de la flexibilité supplémentaire. Nous serons vigilants sur les étapes qu'il reste à franchir, depuis la loi jusqu'à la mise en œuvre dans les entreprises. »

■ **Formation** : « Il y a deux (réformes) urgentes. Nous devons nous pencher sur le sujet majeur de la formation. Tant au niveau de la formation initiale qu'au niveau de la formation continue, nous avons à travailler pour changer le dispositif. »

■ **Retraites** : « Nous devons aussi nous poser la question du financement de la protection sociale. Le choc de compétitivité ne pourra être poursuivi que si nous progressons sur la compétitivité coût et transférons le financement de ce qui ne relève pas de l'entreprise sur une autre base que les salaires. (...) On doit et on peut l'améliorer en en baissant les coûts. Le président de la République a inscrit ces deux réformes à l'agenda de cette année. »

« La question des retraites, et notamment de l'âge de départ, devra être reposée. »

(1) Frédéric Saint-Geours, président de la fédération de la métallurgie du Medef (UIMM), *Le Figaro* (19-20 janvier).

Education nationale

Un mouvement en profondeur qui fait obstacle au consensus

Ce mardi 22 janvier, les enseignants des écoles parisiennes étaient en grève à plus de 90 % pour l'abandon du projet de réforme sur les rythmes scolaires, à l'appel de leurs syndicats départementaux (SNUipp-FSU, SNUDI-FO, CGT Educ'Action, SUD Education, SE-UNSA et CNT-STE). Ils ont manifesté à l'Hôtel de Ville contre la décision du maire PS de Paris, Bertrand Delanoë, de mettre en œuvre la réforme à la rentrée 2013.

Cette grève, extrêmement massive, intervient à la veille des rassemblements dans tout le pays pour l'abandon des projets Peillon, à l'occasion du Conseil des ministres où est présenté le projet de loi de refondation de l'école. En organisant la territorialisation de l'école, en plaçant les enseignants sous la tutelle des collectivités locales, la réforme des rythmes scolaires, premier acte du projet de refondation de l'école, constituerait l'une des pièces maîtresses de l'acte III de la décentralisation. C'est cela que l'ensemble des instituteurs, de Paris ou d'ailleurs, rejettent. Les projets Peillon dressent contre eux toute la profession. N'en déplaise au ministre de l'Education nationale, Vincent Peillon, qui prétend qu'« il y a une exception parisienne » !

Ce mouvement en profondeur empêche à cette étape tout consensus. Et l'incapacité du gouvernement à réaliser le consensus inquiète tout le monde, à droite comme « à gauche ». Le journal patronal *Les Echos* (22 janvier) souligne : « Peillon a péché par excès de confiance en croyant que le consensus sur le principe d'un retour aux quatre jours et demi garantirait le succès de son décret. » Et d'ajouter : « Pour n'être que consultatif, l'avis du Conseil supérieur de l'éducation (cinq voix pour sur un total de 72) n'en est pas moins un revers cinglant. »

Le député PS Jean-Christophe Cambadélis formule les mêmes inquiétudes sur Public Sénat et s'en prend aux organisations syndicales : « Il y a un corporatisme, oui, qui fait que les organisations syndicales pensent d'abord statut avant pédagogie. » Bref, il faudrait en finir avec l'indépendance du mouvement ouvrier qui fait obstacle à la mise en œuvre des contre-réformes d'austérité dictées par la troïka ! Et de conclure : « Si c'est le début d'une mobilisation, il faut faire attention. » Sur ce dernier point, on rejoindra Jean-Christophe Cambadélis. C'est un conseil qu'il ferait bien de donner à son collègue ministre. Il n'y a qu'un seul moyen de faire attention : c'est de retirer le projet de loi et le décret sur les rythmes scolaires.

Laurence Fayard

Le ministre Peillon face à l'opposition massive des enseignants

● 22 janvier : grève massive des instituteurs à Paris pour le retrait de la réforme des rythmes scolaires ● 23 janvier : rassemblements pour le retrait du projet de refondation de l'école.



Assemblée générale massive à Créteil (Val-de-Marne)

Comment obtenir gain de cause ?

Echos de discussions

Comment obtenir que les projets Peillon ne passent pas ? La discussion est intense dans toutes les écoles du département. En témoignent ces deux réflexions qui circulent sur Internet et que je vous livre :

« Il y a un préavis déposé pour le 31 janvier... mais pas sur cette question. (...) On a l'impression que l'on veut nous faire passer la pilule des rythmes scolaires en détournant les sujets de revendication. »

— Cette réforme est à bannir de A à Z... Nous devons nous lever massivement contre ce projet qui répond aux exigences européennes. Ne nous faisons aucune illusion. Derrière tout cela, il y a des enjeux politiques et économiques... Cap pour le gouvernement sur la décentralisation à tout va. Une grève, oui... Pour cela, il faudrait que tous les syndicats se battent pour l'abrogation de ce projet. Je vous invite tous à la manifestation devant le ministère, mercredi 23 janvier.

Hurlons aux oreilles du ministre notre rage de voir un gouvernement de gauche vouloir faire passer ce qu'un gouvernement de droite n'a jamais réussi à faire. »

Malgré la neige, nous étions 350 enseignants du Val-de-Marne réunis par

le SNUDI-FO, samedi 19 janvier à Créteil. Nous avons adopté à l'unanimité une résolution appelant les collègues à manifester massivement mercredi 23 janvier, à 14 heures, de Luxembourg au ministère de l'Education nationale, pour le retrait du projet de loi Peillon, du projet de décret sur les rythmes scolaires et de la nouvelle circulaire sur les 108 heures.

UNE RÉPONSE

Nous avons tous approuvé la lettre adressée par le SNUDI-FO du Val-de-Marne aux responsables départementaux du SNUipp-FSU, de SUD, de la CGT et du SE-UNSA :

« (...) Si, malgré le refus exprimé par des centaines de milliers d'enseignants, le 23 janvier, le ministre persiste et refuse d'abandonner son projet de loi et son décret sur les rythmes scolaires, il prendrait alors la responsabilité d'un conflit avec les personnels. »

Dans ce cas, la grève, dans l'unité, pour faire reculer le ministre est indispensable. Un appel clair de nos organisations, à la grève pour l'abandon du projet Peillon, répondrait aux aspirations des milliers de collègues qui, unanimement, rejettent ces contre-réformes. »

Correspondant ■

En bref

Vincent Peillon s'en réfère à Sarkozy et Chatel

Interview à *La Dépêche* (17 janvier)

Question : N'allez-vous pas être accusé de vouloir passer en force ?

Vincent Peillon : Non, parce que nous avons beaucoup consulté. Je rappelle que le gouvernement précédent a effectué une consultation qui a duré plusieurs mois et a produit une position de synthèse qui va dans le sens de cette réforme et qui est toujours valable. Tous les groupes politiques à l'Assemblée ont donné leur accord pour la semaine de quatre jours et demi expérimentée en France dans certaines académies avec succès.

Vincent Peillon annonce une baisse des taux d'encadrement périscolaires pour cinq ans

Le 17 janvier, aux élus de Saint-Ignan (Haute-Garonne)

« Pour les moins de six ans, le taux d'encadrement est aujourd'hui de dix enfants pour un adulte (sic). On va passer à 14. Et pour les plus de six ans, nous allons passer de 14 à 18. »

Vincent Peillon aux élus

« Sur la réforme des rythmes, le gouvernement ne reculera pas. Alors soyons intelligents tous ensemble » (le 17 janvier, à Saint-Ignan).

Communiqué de la FNEC FP-FO (extraits)

« En ne retirant pas maintenant ses projets, le ministre prend la responsabilité d'un conflit »

« Ce mardi 22 janvier à Paris, les professeurs des écoles sont en grève massive avec leurs syndicats SNUDI-FO, SNUIPP-FSU, SE-UNSA, CGT Educ'action, Sud-Education, CNT-STE.

Ils refusent la publication et la mise en œuvre du projet de décret Peillon sur les rythmes scolaires. (...) C'est le point de vue des instituteurs dans tout le pays.

La FNEC FP-FO soutient la grève des instituteurs parisiens.

Ce mercredi 23 janvier, dans toute la France, dans les préfectures, les rectorats et les inspections académiques, des rassemblements, des délégations, le plus souvent intersyndicaux, vont exprimer aux pouvoirs publics la volonté des personnels : abandon du projet de loi de refondation de l'école, qui serait une loi de territorialisation de l'école publique, et retrait du projet de décret sur les rythmes scolaires qui en est la première application.

La FNEC FP-FO est partie prenante et soutient toutes ces initiatives, appuyées par des centaines et des centaines de vœux, pétitions, motions rejetant les projets du ministre (...).

Aujourd'hui, le ministre confirme ses projets.

Il refuse obstinément d'entendre la volonté des personnels, il refuse de retirer ses projets.

Le lundi 28 janvier à 17 heures, à l'appel de plusieurs d'entre elles, les fédérations de l'Education nationale doivent se réunir.

Face à l'obstination du ministre, le moment n'est-il pas venu que toutes les fédérations et tous les syndicats nationaux décident clairement une grève nationale d'avertissement sur deux mots d'ordre clairs : retrait du projet de loi, retrait du projet de décret sur les rythmes scolaires ?

C'est cette proposition que Force ouvrière soumet à toutes les réunions qui se tiennent dans les écoles, les lycées, les collèges, les services. C'est cette proposition que la FNEC FP-FO adresse à toutes les fédérations syndicales de l'Education nationale. »

« Réforme » des rythmes scolaires

Faut-il reporter la territorialisation de l'école ou en demander l'abandon pur et simple ?

Des enseignants interpellent leur maire

Les directeurs d'écoles et les enseignants, avec leurs syndicats, sollicitent actuellement partout les maires de leur commune pour leur demander de prendre des délibérations indiquant leur refus de mettre en œuvre la future « réforme » des rythmes scolaires. Devant le tollé provoqué par les projets du ministre Peillon, des maires PCF annoncent qu'ils demandent une dérogation pour ne pas l'appliquer à la rentrée 2013. Des enseignants d'une commune du Val-de-Marne ont interrogé leur maire : « Nous avons pris bonne note que la commune demanderait une dérogation pour la rentrée 2013 (...). Cependant, nous n'avons pas perçu dans votre mail informant les écoles du calendrier à venir un rejet du projet de réforme des rythmes scolaires. » Face à de telles menaces de dislocation, faut-il affirmer : « Assez de

transferts sans les moyens adaptés », et demander que le montant des fonds alloués pour engager le processus de territorialisation passe de 250 à 650 millions d'euros ? Faut-il demander le « temps du débat » pour la mise en œuvre du projet de loi Peillon et de son décret ?

Ne faut-il pas, à tous les niveaux, exiger l'abandon pur et simple des projets de loi et de décret sur les rythmes scolaires, l'abandon de l'acte III de la décentralisation, véritable outil de dislocation de la République et des droits des travailleurs et de la jeunesse ? N'est-il pas de la responsabilité des organisations ouvrières d'exiger l'abandon du projet de loi Peillon, d'interpeller chaque commune afin qu'elle refuse d'entrer dans le processus, en 2013 ou plus tard, et qu'elle ne présente pas de projet éducatif territorial ?

N. F. ■

Réponse de l'Association des maires ruraux de France (AMRF)

Le 18 janvier, sur le site VousNousIls.fr

Question : Combien de communes de moins de 3 500 habitants appliqueront le retour à la semaine de 4,5 jours dès septembre 2013 ?

Le président de l'AMRF : Je ne le sais pas. Ce qui est sûr, c'est qu'il n'y en aura pas beaucoup, surtout en milieu rural ! Résultat : la réforme est bloquée. Le principe de réalité va s'imposer au ministre.

RECTIFICATIF

La militante du SNUipp-FSU interviewée dans notre précédent numéro s'exprimait à titre personnel.

Enseignement supérieur et recherche

Le rapport pour une nouvelle loi de programmation prépare un véritable basculement de l'Université

Correspondant

Dès sa nomination, le nouveau ministre de l'Enseignement supérieur avait annoncé la rédaction d'une loi de programmation destinée à « corriger la loi liberté et responsabilités des universités » (LRU) de 2007 et la loi « pacte pour la recherche » de 2006. Ces lois avaient rencontré l'opposition massive des universitaires, chercheurs, personnels techniques et administratifs, avec notamment la grève et les manifestations des universitaires de 2009.

L'ÉLABORATION DE LA LOI

Le ministre, Geneviève Fioraso, a organisé des assises nationales et régionales, associant toutes les composantes de la société civile (patronat, collectivités locales, associations, etc.), avec un comité de pilotage qui a rendu une synthèse le 7 décembre 2012, sous forme de cent vingt-cinq propositions. Geneviève Fioraso a missionné le député PS Le Déaut pour en tirer un rapport (publié le 14 janvier) qui devrait être la base de la prochaine loi. On peut faire un premier constat : depuis l'annonce d'un projet de loi, à aucun moment, le ministre n'a reçu les organisations syndicales pour entendre leurs revendications et négocier.

CE QUI RESTE DES ANCIENNES LOIS ? L'ESSENTIEL

Les dispositions qui concentraient l'opposition aux lois LRU et pacte pour la recherche sont maintenues, voire aggravées : — Le budget global avait transféré aux établissements la gestion de la masse salariale des fonctionnaires d'Etat en poste dans les universités. Cette mesure est responsable de la mise en déficit des établissements : l'Etat, rigueur oblige, ne donne sous forme de subvention qu'une partie de la masse salariale, charge à chaque président de faire sa propre RGPP (postes gelés, enseignements supprimés, recours aux contractuels, etc.) ; **ce système est maintenu.** — Le retrait de crédits de recherche aux organismes de recherche (CNRS, etc.) pour les transformer en « contrats de recherche » gérés par l'Agence nationale pour la recherche (ANR) : cela a abouti au remplacement de fonctionnaires d'Etat par des milliers de contractuels occupant les fonctions de chercheurs, personnels administratifs et techniques, et à la primauté de la recherche à court terme. **Cette agence est maintenue.** — La remise en cause de l'indépendance des universitaires, incarnée dans le jugement par les pairs « pour les soumettre à l'autorité des présidents via l'évaluation ».



Photo AFP

Le ministre de l'Enseignement supérieur, Geneviève Fioraso, tenant en main le rapport du député PS Jean-Yves Le Déaut, le 14 janvier à l'hôtel Matignon.

Cette disposition serait encore aggravée par l'évaluation des universitaires... par les étudiants !

LE RAPPORT PROPOSE UNE ORGANISATION RÉGIONALISÉE DES UNIVERSITÉS ET DES FORMATIONS POST-BAC

Il s'agit d'une nouvelle délégation de compétences donnée à des regroupements d'universités et d'établissements (« communautés d'universités ») par académies et/ou régions, avec un statut permettant d'associer, dans la gouvernance, des établissements publics et privés (instituts catholiques, écoles de commerce, entreprises et collectivités territoriales), dans le cadre de l'acte III de la décentralisation. La politique définie par la gouvernance de ces communautés serait déclinée par sites, avec des « contrats de sites » à tous les niveaux. Ces communautés d'universités seraient responsables de toutes les formations post-bac (classes préparatoires aux grandes écoles, BTS, etc.) avec échanges d'enseignants entre les établissements. (Cette organisation) « est la condition indispensable pour que le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche devienne le fer de lance du pacte de compétitivité voulu par le président de la République ». Tout est dit !

DES DIPLÔMES DE SITE QUI REMPLACERAIENT LES DIPLÔMES NATIONAUX

Force est de constater que les réformes successives (LMD de 2002, arrêté licence de 2011) n'ont pas réussi à détruire le caractère national des diplômes et leur

contenu disciplinaire. Cela, notamment, parce que « l'habilitation (du diplôme) consiste en une approbation du descriptif détaillé des contenus de formation proposés par l'établissement ("maquette" de diplôme) » (rapport Le Déaut) et que cet examen des diplômes est effectué par les élus des universitaires, au sein du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser). Pour contourner cette disposition, le député propose « une procédure nouvelle d'accréditation qui aura vocation à se substituer à terme à la procédure d'habilitation ». Autrement dit, le ministère va accréditer un établissement, et ce ne sont plus les universitaires, mais les conseils d'administration (avec les patrons, les collectivités locales, etc.) qui définiront le contenu des diplômes. Il s'agit là d'un véritable basculement de l'Université !

Mais cette disposition a déjà reçu une condamnation du Cneser, par un vote rejetant, le 8 janvier, le projet de loi Peillon de refondation de l'école instaurant cette remise en cause des diplômes nationaux (25 contre dont SNESup, CGT, FO, Sup'Autonome, Sup-Recherche-UNSA) et 5 pour (SGEN, SNPDEN-UNSA).

Tarification progressive de l'énergie

Le projet de loi Brottes adopté par l'Assemblée nationale avec l'abstention du Front de gauche

Toute "honte" bue...

Laurence Fayard

Le 17 janvier dernier, les députés ont adopté la proposition de loi sur la tarification progressive de l'énergie, dite loi « Brottes », du nom de son auteur, le député PS François Brottes. Cette loi prévoit notamment l'instauration d'un bonus-malus, c'est-à-dire un tarif progressif pour inciter à moins consommer. Au-delà d'un certain seuil de consommation, défini par la loi pour chaque usager suivant différents paramètres (région, mode de chauffage, nombre de personnes composant le foyer...), l'énergie serait facturée plus cher.

Après le rejet du texte par le Sénat, « malgré les quelques toilettes tentées par le député pour rendre cette loi plus présentable (simplification de l'attribution des volumes de consommation et prise en compte des résidences secondaires), sur le fond, rien n'a changé », écrit la fédération CGT des mines et de l'énergie (FNME-CGT) le 17 janvier.

Comme nous l'avons indiqué à plusieurs reprises dans ces colonnes, la loi fait disparaître le tarif réglementé fixé par l'Etat et la péréquation tarifaire, qui établissent que chaque citoyen paie son électricité au même tarif sur l'ensemble du territoire national.

La politique menée par les différents gouvernements, transposant à tour de rôle les directives de l'Union européenne dans le droit français, et privatisant partiellement EDF et presque totalement GDF, a cassé le monopole public. Mais jusqu'ici, le tarif réglementé n'avait pas été remis en cause et près de neuf Français sur dix sont encore abonnés à EDF et GDF. C'est d'ailleurs le tarif réglementé qui a empêché jusqu'ici la mise en œuvre de la loi portant nouvelle organisation du marché de l'énergie (NOME), adoptée en 2010 sous le gouvernement Sarkozy, et faisant obligation à EDF de revendre 25 % de sa production à ses concurrents privés.

En faisant disparaître les tarifs réglementés pour donner satisfaction à l'Union européenne, la proposition de loi du gouvernement Hollande-Ayrault fait sauter le dernier verrou qui freine le développement de la concurrence et la hausse généralisée des factures. Comment comprendre que les députés du Front de gauche, qui s'étaient élevés contre la proposition de loi lors de son examen en première lecture à l'Assemblée nationale début octobre (leur chef de file, André Chassaigne, allant jusqu'à déclarer à l'adresse du gouvernement : « J'ai honte pour vous »), se soient abstenus le 17 janvier lors de l'adoption de la loi ? ■

En bref

Marylise Lebranchu annonce un futur projet de loi lié au statut des fonctionnaires

Lors de ses vœux aux partenaires sociaux le 17 janvier, le ministre de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, a annoncé qu'elle allait « soumettre à la concertation prochainement » un projet de loi « qui portera spécifiquement sur la fonction publique ». « J'espère présenter un projet de loi en Conseil des ministres (vers le 11 juillet », a-t-elle précisé. « Il s'agit d'une modernisation » et « d'une adaptation à la réalité d'aujourd'hui », a-t-elle poursuivi.

En guise « d'adaptation à la réalité d'aujourd'hui », c'est bel et bien une remise en cause du titre I du statut de la fonction publique qui se dessine, puisque, a précisé Marylise Lebranchu, les modifications porteraient notamment sur les « règles de déontologie » qui régissent par exemple « les départs dans le privé », ou encore « le droit à la mobilité » qui contient des mesures non appliquées, comme la « réorientation professionnelle ». Le texte pourrait également aborder la question « des conditions de travail » des agents.

Un projet de loi sur l'apprentissage et la formation professionnelle devrait être présenté en juin 2013

Le ministre délégué à la Formation professionnelle et à l'Apprentissage, Thierry Repentin, a annoncé le 17 janvier la présentation, en juin 2013, d'un projet de loi sur la formation professionnelle et le développement de l'apprentissage et de l'alternance. Ce projet se situe totalement dans le cadre du futur projet de loi de décentralisation (acte III), que le gouvernement doit présenter

en Conseil des ministres courant mars 2013, et qui devrait inclure une quinzaine d'articles traitant du transfert de la formation professionnelle, ainsi que de la carte de formation et du service public d'orientation, aux régions. « Le président croit beaucoup au rôle que peut jouer la formation professionnelle dans l'amélioration de la compétitivité hors coût de notre pays », a déclaré Thierry Repentin. La question de la gestion et de la répartition de la taxe d'apprentissage devrait être abordée dans le futur projet de loi. « Nous sommes en pleine concertation avec les acteurs concernés », affirme le ministre. Rappelons que cette taxe, instituée en 1925 pour financer la formation des apprentis, est un impôt auquel sont soumises la plupart des entreprises françaises du secteur privé.

Surmortalité chez les populations fragiles en 2012

Selon l'Insee, La France aurait connu en 2012 un ralentissement démographique, dû notamment à une mortalité « plus forte » que les années précédentes, avec pour résultat le plus faible solde naturel (l'écart entre les naissances et les décès) depuis 2003. Le nombre de décès (571 000) est « beaucoup plus » élevé que les années précédentes et explique l'affaiblissement du solde naturel. Une suite d'épisodes (conditions climatiques et épidémiologiques, vague de froid exceptionnelle, etc.) aurait particulièrement touché les populations fragiles, les rendant d'autant plus vulnérables, et provoquant ainsi une « surmortalité ». Cette surmortalité en 2012 a également pour conséquence une stagnation de l'espérance de vie à la naissance, qui reste à 78,4 ans pour les hommes, mais diminue à 84,8 ans pour les femmes (- 0,2 point).

Hôpital

Rapport Couty sur le «pacte de confiance» à l'hôpital

La CGT et FO s'opposent à l'organisation de l'hôpital en pôles

Les premières conclusions du rapport Couty sur le «pacte de confiance» à l'hôpital, présentées le 9 janvier 2013, s'inscrivent dans la politique gouvernementale d'une stratégie nationale de santé.

Le retour aux services hospitaliers est pourtant revendiqué par l'Académie de médecine



L'hôpital de l'Hôtel-Dieu, au centre de Paris, menacé de fermeture.

Les grandes lignes de cette stratégie ont été rendues publiques par le Conseil des ministres du 16 janvier dernier. « Le fonctionnement actuel de ce système, trop cloisonné, (...) se traduit (notamment — NDLR) par une déperdition de moyens à un moment où la croissance seule ne suffit plus à dégager les ressources nécessaires à son financement. » Il s'agirait alors « de structurer le système de santé autour de la notion de parcours de soins, sur un territoire, en donnant sa juste place à l'hôpital ».

LE RAPPORT COUTY

Le rapport Couty sera remis fin janvier à Marisol Touraine, ministre de la Santé.

Il fera des propositions relatives : — au service public hospitalier, — au dialogue social à l'hôpital, — au fonctionnement et à l'organisation interne des établissements. Fondamentalement, il ne s'agirait d'abroger ni la loi Bachelot, dite HPST (hôpital, patients, santé et territoires), ni la tarification à l'activité (T2A), mais seulement d'aménager certaines dispositions.

LA TERRITORIALISATION

Comme avec la réforme Peillon ou avec l'acte III de la décentralisation, nous sommes confrontés à la territorialisation.

La nature juridique de l'hôpital serait modifiée. D'établissement public administratif, l'hôpital deviendrait un « établissement administratif territorial ».

Il serait même question que les instances médicales ou de représentation des personnels s'adaptent à ce nouveau cadre, avec la mise en place de « commissions médicales de communautés » et de « comités techniques de communautés ou de territoires ». Les mérites du « management parti-

cipatif » sont mis en avant. Le principe de subsidiarité est érigé en système. L'idée étant « d'associer plus fortement les professionnels et les partenaires externes aux décisions structurelles concernant l'hôpital ».

LA «RÈGLE D'OR»

L'application de la règle d'or budgétaire, c'est la réduction des dépenses hospitalières, imposées sous la férule des agences régionales de santé (ARS). Elle vise à impliquer les personnels et les organisations syndicales dans les choix médico-économiques.

A cette fin, il est préconisé de poursuivre et amplifier la délégation de gestion de l'enveloppe limitative aux chefs de pôle.

Il est aussi prévu d'instaurer des « conseils de pôle ».

Ceux-ci veilleraient à la bonne application des objectifs de rationalisation fixés par les ARS et mettraient en œuvre l'intéressement aux résultats, comme dans une entreprise privée ! Entre autres sujets, l'organisation en pôles est rejetée par plusieurs organisations syndicales, parce qu'elle aboutit à la balkanisation de l'hôpital et des droits des hospitaliers.

LE «MANAGEMENT PARTICIPATIF»

Le retour aux services hospitaliers est, à juste titre, revendiqué par l'Académie de médecine.

En juin 2012, dans une note, l'Académie de médecine déplorait la suppression des services hospitaliers (au profit d'une organisation en pôles), conséquence du plan hôpital 2007 et de la loi HPST.

Elle critiquait l'absence d'encadrement médical, la gestion comptable des établissements, et elle mettait en cause l'organisation en pôles qui efface le service hospitalier au détriment des patients.

LA CGT ACTION SOCIALE

Interrogée par l'agence de presse Hospimédia (11 janvier 2013), Nathalie Gamiochipi, secrétaire générale de la CGT Action sociale, regrette une « synthèse orientée, qui ne reflète pas toutes les positions des participants ».

« Exemple, poursuit-elle, l'organisation en pôles de santé a été présentée lors de cette synthèse comme consensuelle. » Or « la majorité de ceux qui ont travaillé sur le sujet y était défavorable, de même, les groupements de coopération sanitaire (GCS) et les communautés hospitalières de territoires (CHT) avec le privé ont été présentés comme des expériences positives ».

« Nous ne partageons pas cet avis et avons l'impression que les orientations de cette synthèse s'inscrivent dans la droite lignée de la loi HPST, avec quelques aménagements », explique-t-elle.

LA FÉDÉRATION CGT-FO

De son côté, la fédération CGT-FO des services publics et de santé s'oppose aussi à l'organisation en pôles et à la contractualisation interne.

Elle réclame le retour à la notion de service hospitalier.

De même, la CGT-FO rejette les conseils de pôle qui n'ont pour fonction que d'enfermer les agents hospitaliers et les médecins dans la cogestion de la rigueur budgétaire, rigueur imposée par les différents dispositifs législatifs (loi de programmation des finances publiques, loi de financement de la Sécurité sociale qui fixe l'objectif national des dépenses d'assurance maladie [ONDAM]...). Comment comprendre alors que certains responsables de syndicats médicaux hospitaliers apportent leur soutien aux orientations qui seront issues du « pacte de confiance » ?

Louis THESSE ■

GRÈVE LE 29 JANVIER

Banque de France : une seule exigence, le retrait des plans de démantèlement

Face au rejet du personnel des plans de démantèlement de la Banque de France, l'intersyndicale appelle à la grève et à une manifestation nationale à Paris le 29 janvier.

CONTRE LE PROJET DE 2 500 SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

La mobilisation du personnel contre le projet de 2 500 suppressions d'emplois, de fermetures de caisses et de succursales et d'externalisations a permis l'appel unitaire à la grève du 21 septembre 2012 par les huit syndicats. Le mouvement a été suivi à 70 % en moyenne, avec des succursales fermées.

En décembre 2012 était révélé un nouveau projet de privatisation : la filialisation de la papeterie qui est située à Vic-le-Comte. La direction exerce une sorte de chantage sur le personnel : soit nous procédons aux investissements nécessaires à la poursuite et au développement de l'activité, et en échange vous acceptez la privatisation compatible avec la réglementation européenne, soit nous arrêtons la production à court ou moyen terme ! Cette menace concerne tous les agents de la Banque de France, mais pas seulement.

D'une part, toute privatisation est une attaque contre les statuts, les emplois,

et aussi les services publics. D'autre part, ce projet suppose la création d'une société anonyme en partenariat avec d'autres banques centrales !

«RETRAIT DU PLAN DE RESTRUCTURATION NOYER»

Ces plans s'inscrivent totalement dans l'application des traités européens qui imposent un abandon de la souveraineté de chaque pays et donc des peuples concernés, pour faciliter la destruction des services publics et de tous les acquis sociaux...

Les agents de la fabrication des billets s'expriment pour le retrait du projet de filialisation, et dans de nombreuses régions, le mot d'ordre de « retrait du plan de restructuration Noyer » a été adopté par le personnel et ses syndicats. Pourquoi l'intersyndicale de la Banque de France ne reprend-elle pas ce mot d'ordre de retrait ?

Le gouvernement Hollande a adopté ces projets de démantèlement mis au point sous le précédent gouvernement.

Ne faut-il donc pas exiger de lui le retrait de ces plans, et par conséquent, aucune suppression d'emplois et d'implantations, l'arrêt des externalisations et de la précarisation de l'emploi, la défense du statut ?

Correspondants ■

AGRICULTURE

Les paysans : une espèce en voie de disparition ? (deuxième partie)

Les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) commandent aux commissaires européens de trouver comment ruiner une grosse partie des producteurs de vin, de lait, de volailles ..., pour les contraindre à cesser leur activité.

L'article de Mediapart cite Marc Hossart, le président des Jeunes agriculteurs de la Somme : « Quand on regarde les projets de PAC, ça se résume à la dérégulation des marchés et la fixation d'une prime unique à l'hectare ». (...) « Cela condamnerait toutes les productions à forte valeur ajoutée. Lait, betteraves, lin, féculés », prévient le jeune syndicaliste. « Ce sont des productions qui font travailler du monde, c'est non négligeable. »

ACCÉLÉRER LE PROCESSUS

La Somme, avec ses grandes plaines, n'est pas la France, m'objectera-t-on. Certes, certes, mais des éleveurs de l'Allier, de la Saône nous signalent la transformation de prairies d'élevage en champ de cultures céréalières ; des viticulteurs du Languedoc-Roussillon arrachent leurs vignes pour planter du blé... C'est déjà visible dans les paysages.

Et partout, on connaît une très sensible diminution du nombre de paysans.

Il faut aussi introduire une autre dimension que n'aborde pas Mediapart : les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et des échanges commerciaux internationaux qui imposent leurs nécessités. Prenons un exemple : l'Europe industrielle a des technologies de pointe qu'elle veut vendre aux pays d'Amérique du Sud, Brésil, Argentine...

Mais ces pays exigent qu'en échange l'Europe leur achète leurs viandes, leurs vins, leurs volailles. Les commissaires européens sont sous le commandement des financiers. C'est à eux de trouver comment ruiner une grosse partie des éleveurs, des producteurs de vin, de lait, de volailles... pour contraindre ces producteurs à cesser leur activité. Ne vient-on pas d'assister à la ruine du volailler Doux, lui qui a été pourtant le premier bénéficiaire

des subventions de Bruxelles pendant des années ? L'article de Mediapart souligne :

« Le travail est inégalement récompensé dans les revenus, comme l'a noté le ministère de l'Agriculture. Les céréaliers (72 000 euros avant impôts) et polyculteurs (79 800 euros) gagneront en 2012 deux à trois fois plus que leurs collègues éleveurs laitiers (26 500 euros). »

Les financiers qui investissent aussi dans le négoce et la grande distribution savent y faire en achetant aux producteurs, à bas prix, souvent même au-dessous du prix de revient.

Comment accélérer cette ruine ? C'est tout l'objet de la discussion sur la nouvelle politique agricole commune (PAC) et ses enjeux.

POURQUOI LE POI DOIT-IL SE SOUCIER DE CES QUESTIONS ?

Essentiellement pour des raisons politiques. Ce n'est pas pour rien que la charte de fondation du POI a consacré un paragraphe à l'alliance ouvrier-paysan. Les paysans sont répartis sur toute la France ; ils ont un poids politique qui dépasse leur poids numérique ; ils sont maires, élus locaux... Les 250 000 exploitants familiaux qui restent encore en France vont-ils disparaître sans se défendre ? Personne ne peut répondre à cette question avec précision.

Mais les contacts que nos camarades paysans du POI ont déjà avec d'autres paysans — responsables syndicaux — montrent que certains, même avec méfiance, cherchent eux aussi du côté de l'alliance ouvrier-paysan pour se défendre. Certains ont déjà répondu qu'ils étaient intéressés par le congrès ouvert, « à condition de préparer le congrès par une discussion et faire une contribution écrite à présenter lors du congrès ouvert, pas pour parader au dernier moment dans un congrès ».

Gérard LORIGNY ■

Chronique

INTERNATIONALE

Irak, Afghanistan, Libye... Mali

Jean-Pierre Raffi

Candidat à la présidence de la République, François Hollande s'est fait élire sur l'engagement de retirer les troupes françaises du borbier afghan.

Moins d'un an s'est écoulé, et voilà qu'avant même que le dernier soldat français ait quitté le sol de l'Afghanistan, le même François Hollande, devenu président de la V^e République, précipite le pays dans une nouvelle aventure militaire, cette fois au Mali.

Une « guerre sans fin », « une sale guerre » ne craint pas déjà de pronostiquer l'hebdomadaire *Jeune Afrique* (20-26 janvier).

Après l'Irak, l'Afghanistan, la Libye... et alors que la menace se fait de plus en plus pressante d'une intervention en Syrie, c'est bel et bien d'une guerre sans fin qu'on doit parler aujourd'hui.

Une guerre qui, loin d'apporter aux peuples paix, démocratie et souveraineté, menace au contraire de les plonger dans le plus effroyable chaos. A commencer par l'Algérie.

Interrogé dans *Fraternité*, journal du Parti des travailleurs d'Algérie, (repris dans *Informations ouvrières*, daté du 10 au 16 janvier 2013), Sissiko Cheick Oumar, président du parti malien Solidarité africaine pour la démocratie et l'indépendance (Sadi), avait bien raison de déclarer que la situation actuelle est utilisée par les grandes puissances impérialistes pour leurs propres intérêts, qui passent aujourd'hui par une politique délibérée de décomposition et de démantèlement des nations.

Pour sa part, refusant de mêler sa voix au concert d'union nationale auquel se sont livrés à l'Assemblée nationale les représentants de tous les groupes parlementaires de droite et de gauche (lire en page 11), le POI s'est clairement et nettement à nouveau prononcé contre cette intervention. Comme il l'a fait hier contre l'intervention en Afghanistan et en Libye.



Le site gazier d'In Amenas (Algérie) attaqué par les terroristes.

Photo AFP

Après l'Irak, l'Afghanistan, la Libye...

Mali : 'la guerre sans fin'

Jean-Pierre Raffi

Après une campagne d'attaques aériennes qui se poursuit depuis six jours, l'armée française a engagé, depuis mardi soir et pour la première fois, des troupes au sol. La France, qui prévoit d'augmenter le déploiement de ses forces à 2 500 soldats, se lance désormais dans une guerre classique qui s'annonce longue. C'est un tournant majeur dans la guerre », constate le journal algérien *El Watan* (17 janvier).

L'hebdomadaire *Jeune Afrique* s'interroge dès lors sur le basculement dans « une guerre sans fin ». Une guerre que l'éditorialiste de cette revue, Marwan Ben Yahmed, ne craint pas d'appeler « une sale guerre », dont la prise d'otages sur la plateforme de forage gazière d'In Amenas, dans le sud-est algérien, donne la mesure de « ce (qu'elle) sera réellement et de ce qui nous attend ».

DANS CETTE "SALE GUERRE" : L'ALGÉRIE EN LIGNE DE MIRE

Dès le début, nous avons dénoncé dans ce journal les tentatives d'entraîner l'Algérie dans cette guerre qui, par-delà le Mali, menace directement tous les peuples du Sahel.

Sous le titre : « L'Algérie poussée à s'impliquer dans la guerre », *Le Quotidien d'Oran* (17 janvier) confirme : « A la suite de l'intervention militaire française au nord du Mali, le scénario redouté en Algérie de l'élargissement de la zone de combats au territoire sud du pays n'a pas été long à se matérialiser. » Se référant à la prise d'otages d'In Amenas, le journal constate qu'« à leur corps défendant, les autorités algériennes se retrouvent ainsi devoir gérer une situation contre laquelle elles ont pensé prémunir le pays en prônant, au lieu de l'intervention militaire, l'option d'une solution politique à la crise malienne ».

Et il avertit : « Si ce sont apparemment des éléments islamistes qui sont les auteurs de cette attaque, cela n'exclut pas qu'elle ait eu pour concepteurs des officines déterminées à entraîner l'Algérie dans l'engagement aux côtés du camp de la militarisation totale de la solution de la crise malienne. (...) Il y a manifestement volonté quelque part de forcer la main à l'Algérie et de la pousser à s'impliquer militairement plus loin qu'elle n'en

a eu l'intention depuis le début de la crise malienne. »

Une situation dont les premiers à souffrir seront les peuples de la région, et en premier le peuple algérien qui « (sait) mieux que quiconque, comme le rappelle Jeune Afrique, ce qu'est le terrorisme et qui sont ses adeptes. Ils en ont souffert pendant plus d'une décennie, au cours de laquelle les morts se sont comptés par dizaines de milliers, et pensaient en avoir (presque) fini avec ce fléau. »

QUANT AU PRÉTENDU "APPEL DU GOUVERNEMENT MALIEN"...

Le président Hollande a justifié sa décision d'intervenir au Mali en prétextant « l'appel à l'aide du gouvernement malien » de Dioncounda Traoré afin de rétablir la démocratie. Tous ceux qui soutiennent cette intervention répètent la même antienne. Ce qu'ils oublient de mentionner, c'est que ce président n'est en réalité qu'un « président intérimaire » désigné sur commande des grandes puissances à travers l'Organisation de l'unité africaine (OUA), après le coup d'Etat du capitaine Amadou Sanogo. Il ne dispose d'aucune légitimité.

Au bout du compte, comme le note un commentateur : « La prétendue démocratie malienne a coûté plus cher que la dictature de Moussa Traoré. »

Injustice, corruption, impunité, enrichissement illicite ont été institutionnalisés. L'Etat en est sorti complètement discrédité. Le parti unique constitutionnel de l'époque de la dictature a cédé la place à une multi-

tude de partis uniques construits autour d'ambitions individuelles sans fonctionnement démocratique interne. En somme, des coalitions d'intérêts plus ou moins sortides. »

"Il y a manifestement volonté quelque part de forcer la main de l'Algérie"

LE RÔLE DU QATAR, CE "GRAND AMI" DE LA FRANCE ET DES ÉTATS-UNIS

Les groupes islamistes contre lesquels a été officiellement déclenchée l'intervention militaire de la France sont financés et armés par le Qatar, ce « grand ami » de la France et des États-Unis.

Sous le titre : « *Le Qatar, qui finance les terroristes au Mali, s'oppose à l'intervention française* », la revue *Afrique Asie* (16 janvier) souligne que « cette position du Qatar, grand financier, avec l'Arabie Saoudite, des mouvements islamistes dans le monde arabe et musulman, coule de source. Ce même émirat, qui bloque tout dialogue politique en Syrie, vole au secours des organisations terroristes et mafieuses dans le Sahel sous couvert d'aide humanitaire. »

Le maire de Gao, dans le nord du Mali, Sadou Diallo, confirme : c'est le Qatar qui aide les extrémistes religieux sévissant au nord du Mali, pays en passe de devenir l'Afghanistan de l'Afrique du Nord.

Conclusion du *Quotidien d'Oran* (17 janvier) : « Comme ailleurs en Afrique, il est illusoire de penser que le champ de cette guerre asymétrique sera confiné à la zone d'origine du conflit. (...) La crise malienne est la conséquence de l'aventure libyenne conduite par Paris, et Dieu seul connaît les conséquences de cette nouvelle guerre. » ■

Premières accusations de tortures et de meurtres dans les territoires dits 'libérés'

Une guerre pour la démocratie, parlons-en. Il n'aura pas fallu attendre plus d'une semaine pour que surgissent les accusations de tortures et de meurtres commis par les lambeaux de l'armée malienne et les milices, au fur et à mesure de leur montée vers le Nord-Mali, dans le sillage de l'armée française. « Des bavures semblent avoir été commises », note, dans son style inimitable, le journal *Le Monde* (22 janvier). S'embarrassant de moins de circonvolutions, une journaliste de *L'Express* (20 janvier) révèle que ce sont de véritables massacres qui ont été commis. « Dans le quartier de Waillhird, non loin de l'hôpital,

des soldats en uniforme ont jeté dans un puits, aux yeux de tous, des cadavres présentés comme ceux de rebelles », écrit-elle. Des témoins de la scène parlent de vingt-cinq à trente corps enfouis. Djibril Koy, « chef d'état-major » de la plus importante des milices opérant à l'arrière du front, en dit long sur le prétendu rétablissement de la démocratie : « Nous considérons tous les tamasheik (Touareg) comme des MNLA (rebelles). Il n'y a personne qui ne soit pas complice. » Alors que de l'autre côté du front les djihadistes, eux aussi, multiplient les actes de barbarie. La population malienne dans le nord fait ainsi les frais de cette parallèle sauvagerie. ■

Union nationale à l'Assemblée en appui à la guerre (séance du mercredi 16 janvier)

La séance du mercredi 16 janvier à l'Assemblée nationale était consacrée à la déclaration du gouvernement sur l'engagement des forces françaises au Mali et au débat sur cette déclaration.

Se félicitant des trois résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies (le 20 décembre et le 10 janvier) ainsi que du soutien accordé par l'Union européenne à l'intervention de l'armée française au Mali, le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, rappelle les conditions dans lesquelles

Premier intervenant, **Jean-François Copé (UMP)**



« Je veux à nouveau apporter le soutien de l'UMP à cette intervention. (...) Oui, en cette circonstance exceptionnelle, la principale force d'opposition républicaine de notre pays soutient la décision du président de la République de venir en aide au gouvernement malien dans sa lutte contre le terrorisme. »

Le premier (d'autres suivront, comme on va le voir), il s'inquiète cependant de la tournure des événements : « Disons-le clairement, monsieur le Premier ministre : en dépit de vos dénégations, nous sommes extrêmement préoccupés de voir que la France est aussi isolée. (...) Tout se passe comme si le monde entier avait donné un feu vert à la France mais préférerait la regarder agir toute seule ! (...) Même inquiétude au niveau européen. Quel constat devons-nous tirer de l'isolement préoccupant de la France ? Je me déssole de voir que nous ne sommes accompagnés ni par l'Allemagne, ni par le Royaume-Uni, ni par l'Italie, ni par l'Espagne. Cette situation ne peut nous satisfaire. Avez-vous obtenu des assurances d'engagement militaire de nos partenaires européens, ou bien allons-nous continuer de faire tout, seuls, en prenant tous les risques et en assumant seuls les conséquences politiques, militaires et budgétaires de cette intervention ? (...) Comprenez, monsieur le Premier ministre, que ces interrogations n'enlèvent rien au soutien que nous apportons à cette intervention. »

Bruno Le Roux, président du groupe PS à l'Assemblée nationale



« Pour faire face à cette épreuve, il importe que le consensus le plus large se forme au sein de la nation et que chacun sache conserver la hauteur qui permet l'expression de ce soutien. (...) Amener le débat au Parlement, comme vous le faites aujourd'hui, contribue à renforcer l'unité nationale qui s'est formée depuis le déclenchement de l'opération Serval. Je souhaite que cette association de la représentation nationale à l'action gouvernemen-

« le président de la République a décidé le vendredi 11 janvier que la France devait intervenir militairement, sans attendre ». Déclaration qui donne lieu, de la part des représentants de tous les partis représentés à l'Assemblée nationale, à un touchant exercice

tale se prolonge tout au long de ce conflit, au-delà des dispositions constitutionnelles. (...) Dans ce moment grave, la France a besoin de se rassembler et de s'unir. »

Hervé Morin (UDI)



« L'UDI approuve sans réserve la décision (du président de la République). » Référence à peine voilée au projet américain de « Grand Moyen-Orient », instrument de décomposition des nations depuis le Maghreb jusqu'au Moyen-Orient, l'ancien ministre des Armées du gouvernement Sarkozy avertit : « Ne nous trompons pas. Cette intervention ne ressemble pas à celles auxquelles nous étions habitués en Afrique. Si elle est géographiquement africaine, elle est géopolitiquement moyen-orientale. »

Décidément porte-parole de l'administration américaine, il ajoute : « Les Etats-Unis ne veulent plus être systématiquement les gendarmes du monde. Ils étaient en première ligne en Somalie il y a vingt ans. Ils nous laissent en première ligne au Mali. » Déclaration d'allégeance qui n'interdit pas un certain réalisme de sa part : « Certes, nous sommes soutenus par tout le monde, une belle unanimité règne au sein du Conseil de sécurité. Mais nous sommes seuls sur le terrain. On nous approuve, on nous soutient... mais on nous dit "débrouillez-vous". »

François de Rugy (EELV)



Toute honte bue, le député Vert a prestement remis dans sa poche les quelques pauvres velléités de critiques formulées par son collègue Noël Mamère au premier

jour de l'intervention. « Dans un tel débat, une première question s'impose : dans les responsabilités qui sont celles du président de la République, aurions-nous pris la même décision ? La réponse est oui. (...) Ma collègue Barbara Pompili et moi nous sommes exprimés dès vendredi soir en tant que coprésidents du groupe écologiste (...). Daniel Cohn-Bendit l'a fait hier au nom du groupe des Verts au Parlement européen. Et puisque certains parlent de l'Europe, sachez que nos collègues Verts allemands invitent

d'union nationale, comme déjà vu lors de l'intervention militaire en Libye (au nom, là aussi, de la lutte contre le terrorisme et pour la démocratie), avec les résultats que l'on sait pour le peuple libyen et tous les peuples de la région.

le gouvernement allemand, dirigé par votre amie M^{me} Merkel, à soutenir l'intervention française. » Et le député vert de rappeler : « Ce n'est pas la première fois que nous sommes confrontés à pareille situation. Cela avait déjà été le cas lors de l'intervention française en Libye, et beaucoup d'entre nous dans l'opposition d'alors — en tout cas les deux députés écologistes qui siégeaient déjà dans la précédente législature — avaient voté pour cet engagement, malgré les réserves exprimées sur la forme et les craintes sur les conséquences de l'intervention. » On connaît la suite, la Libye et le peuple libyen soumis, après Kadhafi (à l'époque, « l'ami » de la France, de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, reçu en grande pompe à l'Elysée), à la domination des bandes armées et autres groupes mafieux qui règnent aujourd'hui de Tripoli à Benghazi...

François Asensi (PCF, Front de gauche)



Dans le droit fil des déclarations interventionnistes de son chef de file André Chassaigne (*lire notre précédent numéro*), le député du Front de gauche François Asensi commence par déclarer qu'« une action militaire internationale était nécessaire ». S'il émet des « réserves », elles sont surtout « sur la forme » : « Le Parlement aurait dû être consulté. » Et lui aussi s'inquiète surtout de « l'isolement de la France » qui, dit-il, « nuit à la crédibilité même de l'intervention ». « La résolution 2085 du 22 décembre, selon la lecture même de notre ambassadeur à l'ONU, "n'était pas une déclaration de guerre". Elle posait de nombreux préalables avant tout recours à la force. D'une part, un effort du pouvoir malien pour répondre à la question touarègue et organiser de nouvelles élections ; d'autre part, une préparation militaire conséquente de l'armée malienne et des partenaires africains. Malheureusement, aucune de ces conditions n'est réunie. Nous sommes donc en guerre dans la plus mauvaise des configurations, dans l'impréparation, avec les immenses périls que cela comporte. (...) L'opération Serval s'avère être d'abord une opération franco-française. Cette intervention doit retrouver au plus vite le cadre onusien. Les



Photo AFP

troupes des pays africains doivent prendre le relais. Notre pays a pris ses responsabilités, mais le cavalier seul de la France est préoccupant. » Et, le député Front de gauche d'appeler à l'Union européenne : « Où est l'Union européenne, monsieur le Premier ministre ? Son inertie illustre l'impasse actuelle de sa construction ». Et il se félicite du fait que l'Algérie soit entraînée, contre sa volonté, dans le conflit, avec tous les risques d'explosion de la nation algérienne que cela comporte : « Notre intervention militaire dans une ancienne colonie française recueille le soutien de l'opinion africaine et de ses représentants. L'Algérie a ainsi ouvert son espace aérien et fermé ses frontières. Cette coopération relative n'était pas courue d'avance ; elle est à mettre au crédit du dégel de nos relations et de l'action qu'a menée récemment le président de la République en Algérie. »

Gérard Charasse (groupe radical, républicain, démocrate et progressiste, RRDP)



Au nom du groupe RRDP, membre de la majorité, il intervient « pour dire (son) accord avec les objectifs fixés par le président de la République à notre intervention militaire au Mali ».

A ceux qui feignent de regretter l'absence d'un débat parlementaire préalable, il oppose la Constitution bonapartiste de la V^e République (à laquelle, d'ailleurs, tous se soumettent). « On pourrait s'étonner, dit-il, d'un débat sur la légalité de l'opération. Dès lors qu'il s'agit de guerre, la

Constitution de la cinquième République consacre la primauté de l'exécutif, notamment celle du président de la République. Nous sommes certes habilités par l'article 35 à délivrer l'autorisation de la déclaration de guerre. Mais il ne s'agit en fait que d'un appui des forces françaises à l'armée malienne contre le terrorisme, fût-il déterminant. Je rappelle en outre que le Parlement n'a jamais eu recours à l'article 35. »

Le tour des groupes parlementaires étant fait, le ministre des Armées, Jean-Yves Le Drian,

peut « (se) réjouir du soutien unanime qui s'est manifesté cet après-midi. C'est la grandeur de la représentation nationale que de savoir se rassembler, par-delà les opinions politiques, lorsque la gravité de la situation l'exige. »

Et le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, lui emboitant le pas, de conclure en remerciant

« les orateurs de tous les groupes. (...) La France a fait son devoir et je suis reconnaissant à tous les groupes parlementaires ici représentés d'avoir approuvé l'intervention de la France. »

Fin de partie : le président de la session, le député PS Claude Bartolone, peut déclarer que « le débat est clos ». La suite de la session, le même soir à 21 h 30, est consacrée au projet de loi portant création du « contrat de génération ». Jean-Pierre RAFFI ■

Inde



La parole à...

Nambiath Vasudevan,
président du syndicat
indépendant de la Bluestar,
responsable du Trade Union
Solidarity Committee de Mumbai

Le camarade Nambiath Vasudevan, président du syndicat indépendant de la Bluestar (entreprise d'équipements électriques ayant des entreprises dans toute l'Inde) est aussi responsable du Trade Union Solidarity Committee de Mumbai. Il est membre de la coordination de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples constituée à l'issue de la conférence mondiale ouverte contre la guerre et l'exploitation tenue à Alger en 2010.

Nous publions des extraits d'une longue interview dont le texte intégral sera publié dans le bulletin de l'Entente, *Informations internationales*.

Les médias internationaux ont accordé une grande place à l'effroyable viol perpétré à Delhi qui a causé la mort d'une jeune femme. Ils se sont aussi fait l'écho de l'indignation que cet acte a suscitée, des manifestations qui ont eu lieu à Delhi. Qu'en est-il ?

Oui, c'est extrêmement important. Notons d'abord que les manifestations largement spontanées contre ce crime horrible ne se sont pas déroulées qu'à Delhi, où le crime avait eu lieu, mais dans toutes les grandes villes de l'Inde. Il faut aussi souligner que ces manifestations — rassemblant au départ une majorité de jeunes, notamment d'étudiants — n'ont pas été encouragées par le gouvernement. Au contraire, celui-ci a cherché à freiner la mobilisation. Par exemple, la jeune victime a été immédiatement transférée dans un hôpital de Singapour. Après son décès, les autorités ont fait rapatrier la dépouille à l'aube pour que la cérémonie funéraire se déroule dans la plus grande discrétion...

Par certains aspects, ces manifestations rappellent celles qui ont eu lieu l'année dernière contre la corruption. Ce sont des manifestations qui se dirigent contre le gouvernement. Les femmes, les jeunes, les travailleurs accusent le gouvernement : « *Vous vous protégez, mais vous vous montrez incapables de protéger les citoyennes et les citoyens de ce pays.* »

Ce qui s'est passé à Delhi n'est en effet pas un cas isolé. Dans les grandes villes, les femmes sont une composante majeure de la force de travail. Elles travaillent dans tous les secteurs, dans des conditions difficiles. Elles partent au travail tôt le matin, elles rentrent tard. Le gouvernement se montre incapable d'assurer leur sécurité. Ce n'est pas une discussion au Parlement ni des articles dans les journaux qui auraient pu créer un mouvement aussi massif : il pose la question de l'égalité des droits, de la place de la femme dans la société. Il ne faut, en effet, jamais oublier l'oppression que subissent les femmes à la campagne où la misère, la faiblesse des communications, l'absence de moyens d'information, le maintien du système des castes conduisent aux mariages forcés, à l'as-

Les gigantesques manifestations contre le viol d'une jeune femme sont révélatrices des processus qui agitent en profondeur la société indienne

“Un puissant mouvement venu du sein de la classe ouvrière”



Manifestation à New Delhi (Inde), le 1^{er} janvier 2013.

sassinat de femmes qui ont des relations hors de leur communauté. Toutes les organisations syndicales ont dénoncé le crime de Delhi. A Mumbai (Bombay) où je milite, nous avons agi avec succès pour que les syndicats participent aux manifestations.

Malgré une forte opposition, le gouvernement a imposé l'ouverture aux firmes étrangères (aux grandes multinationales comme Wal-Mart) de tous les secteurs du commerce en Inde. Dans quelle démarche cela s'inscrit-il et quelles sont les conséquences pour la classe ouvrière ?

Oui, le gouvernement de coalition autour du Parti du Congrès accélère tout ce qui relève de « l'ouverture », c'est-à-dire de la pénétration du capital étranger. L'Inde est partie prenante de traités de libre commerce à l'échelle de l'Asie. Elle est liée par un traité de libre commerce avec l'Union européenne. L'Inde devient non seulement un marché pour des produits fabriqués ailleurs, mais un lieu de délocalisation pour des capitalistes des Etats-Unis, d'Allemagne, de France, de Corée, du Japon...

Qu'est-ce que cela signifie pour la classe ouvrière ? Une aggravation sérieuse de la situation. Les délocalisations ne s'opèrent pas seulement de pays à pays, mais d'une partie d'un pays à l'autre. C'est le cas en Inde. Par exemple, il y a eu une grève à l'usine Maruti, près de Delhi, une usine d'automobiles qui appartient à Suzuki. Il y a eu des violences. Aujourd'hui, des ouvriers sont emprisonnés. Le Premier ministre de l'Etat du Gujarat (1) a dit à Suzuki : « *Quittez cet Etat*

instable de l'Inde du Nord ; venez chez moi au Gujarat. » Il s'agit de l'homme politique qui, il y a quelques années, a organisé des pogroms sanglants contre les musulmans dans son Etat. Il a garanti à Suzuki : « *Nous vous donnerons une protection efficace. Ici, tout se passera bien.* »

Toutes les mesures prises par le gouvernement sont des mesures dirigées contre la classe ouvrière. L'un des problèmes majeurs, c'est celui de ce que nous appelons « contract labour », c'est-à-dire en fait du travail sans contrat, du travail à la tâche, sans droits ni garanties. En Inde, la majorité de la main-d'œuvre est classée comme « inorganisée » ou « informelle ». Il s'agit de salariés embauchés dans de petites entreprises où ne s'appliquent pas les lois du travail, de travailleurs embauchés pour une durée limitée, sans convention collective, etc.

Cette catégorie augmente sans cesse par le biais du « contract labour » qui fait que par des intermédiaires, des travailleurs sont recrutés sans droits, sans protection sociale, pour une tâche donnée. Et, de plus en plus fréquemment, les travailleurs embauchés de cette manière, même s'ils restent ensuite pendant des années dans l'entreprise ne sont pas considérés comme des « travailleurs réguliers ». Et s'ils se mettent en grève, c'est la répression. On licencie et si besoin est, on déménage.

Comment la classe ouvrière peut-elle résister ?

Partout, dans le mouvement ouvrier, dans les organisations syndicales, s'aff-

irme la conviction qu'il faut que tous les syndicats, toutes les confédérations se retrouvent ensemble, sur la même plate-forme revendicative. Il n'est pas possible à une seule centrale de s'en sortir par elle-même.

C'est un puissant mouvement, venu du sein de la classe ouvrière, dans toutes les régions du pays qui explique l'appel à la grève générale de vingt-quatre heures du 28 février 2012 et le succès sans précédent de cette grève : plus de cent millions de grévistes dans toute l'Inde. Pour la première fois depuis l'indépendance de l'Inde (1947), toutes les centrales syndicales ont appelé ensemble à la grève (2). La grève de vingt-quatre heures n'a pas suffi. A nouveau, toutes les directions syndicales se sont réunies. Elles ont lancé un appel à une grève générale nationale de quarante-huit heures contre la politique du gouvernement. L'Intuc, la centrale syndicale qui est liée au Parti du Congrès, comme l'année dernière — fait sans précédent depuis 1947 — appelle à la grève. Le président de cette centrale, député au Parlement pour le Parti du Congrès dont il est l'un des responsables, a été amené à déclarer : « *Mon gouvernement est hostile aux travailleurs. C'est pourquoi je dois combattre.* » C'est là le résultat d'une intense pression venue d'en bas.

Dans ce contexte, le fait qu'il s'agisse d'une grève de quarante-huit heures n'est pas sans importance. Il indique que la situation est grave, qu'il ne s'agit pas de répéter des grèves de vingt-quatre heures, comme il y en a eu de nombreuses en Inde. Est-ce que cela veut dire qu'une grève de deux jours suffira pour faire reculer le gouvernement ? Je ne le pense pas. Mais si la grève est un succès, elle sera un pas vers la grève générale illimitée qui fera céder le gouvernement.

Les choses sont en train de changer en Inde. Il y a la possibilité d'imposer, par

REPÈRES

L'Inde en quelques chiffres

- L'Inde compte une population d'environ 1 250 000 000 d'habitants (la plus importante mondiale après la Chine).
- Le territoire de l'Inde couvre 3 288 000 km². Il est le 11^e pays du monde par sa production et le 123^e si on le classe d'après le revenu individuel moyen.
- C'est encore dans l'agriculture que la majorité de la population active est employée (52 %). 14 % des emplois sont dans l'industrie, 34 % dans les services.
- Le taux de personnes vivant sous le seuil de pauvreté se monte officiellement à 25 %.
- Mumbai est la plus grande ville industrielle du pays, après Delhi et Calcutta.
- Le gouvernement actuel, présidé par Sonia Gandhi, est un gouvernement du Parti du Congrès.

l'action de la classe ouvrière, un vrai coup d'arrêt. Le refus de la politique menée par le gouvernement devient de plus en plus fort. La colère des travailleurs monte contre les mesures anti-ouvrières, avec la même intensité que son indignation face au crime perpétré à Delhi.

Les syndicats sont divisés par leur affiliation à des partis politiques. Des élections sont prévues en 2014. Les partis font des promesses. Mais ces partis sont discrédités. Tous les partis étaient opposés aux nouvelles dispositions concernant les investissements étrangers. Mais au moment du vote, il s'est trouvé une majorité pour les adopter. Certes, les parlementaires du PC indien et du PCM ont voté contre. Mais ils sont jugés sur la politique qu'ils ont suivie dans les Etats où ils étaient majoritaires. Cela pose des problèmes complexes pour l'avenir.

Ce qui est essentiel aujourd'hui, c'est que toutes les organisations syndicales, quelle que soit leur affiliation politique, se retrouvent ensemble. Pour que cela soit possible, chacun a décidé de ne pas se référer à ces affiliations politiques diverses. Les drapeaux des partis n'ont pas été brandis dans les meetings unitaires. Les travailleurs se sont regroupés dans leurs organisations syndicales en disant : « *Il n'y a qu'une cause, celle de la classe ouvrière.* »

Propos recueillis par
François FORGUE ■

(1) L'Inde est un Etat fédéral. Chaque Etat de la fédération dispose d'une large autonomie pour ce qui est de ses affaires internes. Ainsi, l'Etat du Bengale-Occidental a été gouverné pendant des années par les deux partis communistes existant en Inde.

(2) Le mouvement syndical indien est divisé en de très nombreuses confédérations, dans la mesure où chaque parti politique considère qu'il doit exister une organisation syndicale lui correspondant.

Chronique

EUROPE

La CES et le Parlement européen unis pour la flexibilité

Daniel Shapira

« Restructurations et anticipation du changement : la CES se félicite du ferme appel à l'action lancé par les eurodéputés »

(communiqué de la Confédération européenne des syndicats (CES) du 16 janvier 2013).

Le communiqué indique :

« Le Parlement européen (PE) a adopté, hier, à une large majorité — 503 votes pour, 107 contre et 72 abstentions — un rapport intitulé "Information et consultation des travailleurs, anticipation et gestion des restructurations", en insistant pour que la Commission européenne prépare un projet de loi portant sur la gestion des restructurations en Europe. La Confédération européenne des syndicats (CES) salue ce vote et demande maintenant à la Commission européenne d'agir en conséquence. »

De quoi s'agit-il ?

Ce rapport, présenté par l'eurodéputé socialiste espagnol Alejandro Cercas, « confirme l'importance d'un solide dialogue social (...) pour anticiper, prévenir et gérer les restructurations ».

Plus précisément ? Le rapport demande « d'éviter tout abus procédural (...) et de faire en sorte que le licenciement soit considéré comme un dernier recours ».

Et tout le reste du rapport est à l'avenant. Ainsi, l'objectif affirmé est d'« améliorer la façon dont les entreprises, les représentants des travailleurs, les pouvoirs publics et les autres parties prenantes pertinentes anticipent, préparent et gèrent dans l'ensemble de l'Union les restructurations d'entreprises d'une manière responsable sur les plans social et environnemental. »

Bref, un accord à l'échelle européenne du type de celui que viennent de signer en France le Medef et la CFDT.

Le vrai contenu est donné dans la discussion du Parlement européen par l'un des orateurs du Parti populaire européen (PPE, de droite). Parlant des « restructurations inéluctables », Philippe Boulland affirme :

« A l'heure actuelle, tout le monde convient que le marché du travail doit être plus flexible afin de pouvoir s'adapter aux contraintes économiques européennes et mondiales, mais cela ne doit pas se faire à n'importe quel prix. »

Voilà ce dont se félicite la CES.

N'a-t-on pas là le véritable objectif de sa nouvelle journée d'action européenne du 13 mars prochain ?

SUÈDE

Le 6 mars prochain, le TSCG sera soumis au vote du Parlement



La parole à...

Jan-Erik Gustafsson, syndicaliste dans l'enseignement supérieur à Stockholm, président du « Mouvement populaire non à l'Union européenne ! » (Nej Till EU !) de Suède

Jan-Erik Gustafsson fut l'un des organisateurs suédois de la conférence de Stockholm contre les décisions de la Cour européenne de justice dans les affaires Laval-Viking en 2008. Il est l'un des premiers signataires suédois de l'appel à la conférence ouvrière européenne de Tarragone.

C'est dans le cadre de la préparation de cette conférence qu'il a accordé une interview au bulletin de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples.

Peux-tu nous dire quel écho reçoit l'appel à la conférence de Tarragone et en quoi cet appel répond aux problèmes auxquels le mouvement ouvrier suédois est confronté ?

A ce jour, quinze militants ouvriers ont apporté leur signature à cet appel. Parmi eux figurent les présidents des syndicats nationaux des dockers et des électriciens. Nous préparons avec eux une délégation de militants ouvriers à la conférence de Tarragone. Le 6 mars prochain, le TSCG sera soumis au vote du Parlement suédois.

BELGIQUE

Le gouvernement veut régionaliser la gestion des allocations familiales

En Belgique, sous les ordres de l'Union européenne et du FMI, l'offensive pour abaisser la part de la classe des salariés dans le revenu national prend la forme d'une offensive de destruction de l'unité des conquêtes des travailleurs arrachées au niveau national, ce qui passe par la dislocation des organisations syndicales toujours organisées au niveau du pays tout entier. En 2007, s'est constitué un comité pour l'unité (Eenheidscomite) pour aider la résistance ouvrière et la mobilisation syndicale contre cette offensive.

En 2011, après des mois de crise politique, un nouveau gouvernement belge s'est formé, avec à sa tête le socialiste Elio Di Rupo, sur la base d'un programme institutionnel appelé « la sixième réforme de

l'Etat ». Ce programme vise à régionaliser une partie de la Sécurité sociale, dont les allocations familiales et le financement des maisons de retraite. Un appel vient d'être lancé, à l'initiative du comité pour l'unité, concentrant le combat contre la régionalisation des allocations familiales. Jusqu'à présent, les sommets syndicaux, soutenus par le silence des uns et des autres, ont accepté d'accompagner cette régionalisation. L'importance des premiers signataires et l'accueil très favorable que l'appel a reçu permettent pourtant de mesurer que l'aspiration profonde des travailleurs est le refus de la dislocation des conquêtes ouvrières nationales de Belgique.

Roberto GIARROCCO ■

La position de la Fédération générale du travail de Belgique adoptée lors de son congrès fédéral de juin 2010

« La FGTB peut mettre à son actif d'avoir été à l'initiative du combat pour le maintien du caractère fédéral de la Sécurité sociale, du droit du travail et des conventions collectives de travail. La FGTB constate qu'avec les négociations qui s'ouvriront après les élections, la régionalisation des grandes conquêtes sociales fédérales reviendra vraisemblablement à l'ordre du jour. La FGTB lance, dans le présent contexte des élections, un avertissement solennel : — La Sécurité sociale, les conventions collectives, le droit du travail appartiennent aux tra-

vailleurs et à eux seuls. Leurs organisations syndicales, et elles seules, ont mandat d'assurer la gestion et d'en garantir la continuité. — Aucun parti n'a mandat des travailleurs pour ouvrir une quelconque négociation sur ces matières. — En conséquence, tous les responsables politiques doivent savoir que tout ce qui mettrait en danger ces conquêtes sociales entraînerait immédiatement une riposte syndicale massive. »

Conférence ouvrière européenne

15, 16, 17 mars 2013, Tarragone

Nej till EU ! Nej till TSCG ! (Non à l'Union européenne ! Non au TSCG !)

« Nej till EU » mène une campagne pour le non au TSCG, qui s'appuie sur la forte résistance au sein du mouvement ouvrier.

Cette opposition au TSCG se combine elle-même à la résistance, face à une offensive de délocalisation et de privatisation qui n'est qu'une anticipation de ce qui se passera si le TSCG était adopté. Les compagnies de capital de risque (sociétés qui gèrent des fonds spéculatifs — NDLR) sont implantées dans le système scolaire, les services de santé et les services aux personnes âgées. Les services d'infrastructure, comme les chemins de fer, l'électricité, etc., sont largement contractualisés. Par exemple, il y a plus de cent entreprises de maintenance dans le secteur ferroviaire, ce qui sème régulièrement la pagaille, en particulier lorsqu'il y a de fortes chutes de neige et d'autres mauvaises conditions météorologiques.

Face à cette offensive, la classe ouvrière cherche à résister. A Stockholm, nous avons désormais une campagne pour la reconquête de la protection sociale publique. La plus grande partie de ce front est formée de militants venus de nombreux petits partis de gauche, mais aussi des sociaux-démocrates et des syndicalistes en colère ou de simples citoyens. Ce front est parvenu à faire pression sur les sociaux-démocrates et sur la centrale syndicale LO, avec le mot d'ordre : « Pas de profits dans la protection sociale ! »

Le système de protection sociale est très attaqué. La Suède est l'une des économies les plus déréglementées et les plus libérales. Par exemple, récemment, un journal du matin faisait référence à une enquête montrant que sur 140 entreprises privées s'occupant des personnes âgées à Stockholm, 68 n'avaient pas de convention collective.

La gestion de la protection sociale est considérée comme la question politique centrale pour les prochaines élections de septembre 2014. Selon les sondages, quelque 80 % des Suédois sont opposés aux profits dans le secteur de la protection sociale.

C'est sur cette question qu'en mai dernier, le congrès de la centrale syndicale LO s'est opposé à la direction par un vote en faveur d'un service « sans profit » dans le secteur de la protection sociale en soutenant une motion du syndicat du commerce.

Je suppose que dans cette situation un certain nombre de problèmes se posent dans les organisations ouvrières elles-mêmes ?

Les directions syndicales en général et la direction social-démocrate tentent aujourd'hui par tous les moyens de renverser le vote du congrès ! La direction de LO présentera sa position en janvier, et les sociaux-démocrates prendront position à l'occasion de leur congrès, au début du mois d'avril.

En même temps, en janvier 2012, le dirigeant « de gauche » du Parti social-démocrate, Håkan Juholt, avait été contraint de démissionner, après seulement une année à la direction, à la suite d'un complot. L'aile droite du parti ne l'avait pas accepté. Il allait beaucoup trop loin, en remettant en cause, même légèrement, la déréglementation et la privatisation du système suédois de protection sociale. Il était contre le TSCG. Il a donc été remplacé.

A sa place est arrivé Stefan Löfven, le président du syndicat de la métallurgie, qui est l'un des syndicats les plus à droite en Suède. Cet automne, la nouvelle direction du parti, qui critique souvent le gouvernement de l'Alliance, a présenté un « plan économique » pour l'avenir du développement de la Suède, dont les médias se sont beaucoup moqués. Le jour où Löfven est

devenu dirigeant du parti, la direction du parti est passée de la position de Juholt contre le TSCG à une position favorable au TSCG.

Quelle campagne mène le « Mouvement populaire non à l'UE » dans cette situation ?

Contre le TSCG ! Le 27 août dernier, nous avons réussi à rassembler 82 syndicalistes et personnalités connues sur un appel contre le TSCG qui a été publié dans *Aftonbladet*, un grand quotidien du soir.

Les principaux syndicats sont contre ou critiques vis-à-vis du TSCG. Mais il n'y a pas du tout de débat public sur le TSCG, et les médias n'en parlent pas.

Gösta Torstensson, qui anime le réseau syndical de « Non à l'EU » et qui participera à la conférence de Tarragone, se bat pour obtenir que des organisations syndicales à différents niveaux signent un appel court qui dit non au traité. Jusqu'à présent, nous avons plus d'une dizaine de syndicats nationaux qui ont signé contre le TSCG, avec des syndicats comme celui des transports, des dockers et des électriciens... L'organisation de jeunesse du Parti de gauche a également signé. Le groupe parlementaire du Parti de gauche est contre le TSCG.

Nous sommes à deux mois de la conférence. Je suppose que vous entrez dans une phase de préparation active ?

Oui ! Nous allons éditer un bulletin suédois de préparation, qui circulera dans le mouvement ouvrier. Nous avons également prévu une réunion publique le 18 février prochain, à l'initiative des signataires de l'appel.

Propos recueillis par Jean-Pierre BARROIS ■

L'appel contre la régionalisation des allocations familiales

(...) Au moment où le gouvernement, en Belgique comme en Grèce ou en Espagne, mène une politique d'austérité budgétaire et de baisse du coût du travail, dictée par l'Union européenne, la régionalisation (ou communautarisation) des allocations familiales ne pourra en aucun cas amener un avantage pour les travailleurs, en Flandre, en Wallonie ou à Bruxelles.

La régionalisation des allocations familiales constituerait un premier coup porté contre notre Sécurité sociale qui fait la force du monde du travail en Belgique. Il s'agirait d'une brèche ouvrant la porte au démantèlement en profondeur de la Sécurité sociale. Ce serait un coup porté à l'unité du pays, pour affaiblir la classe ouvrière et la livrer à l'austérité permanente.

(...) C'est tout de suite qu'il faut bloquer cette machine de guerre contre notre Sécurité sociale !

(...) Rien ne justifie que ce qui était défendu par la FGTB en juin 2010 ne le soit plus aujourd'hui. Rien n'est joué. Tels sont les intérêts de millions de travailleurs !

Nous soussignés, travailleurs, militants, délégués de différentes affiliations, etc., nous associons à cet appel à l'initiative du comité unité-Eenheidscomite, pour appeler à agir partout et maintenant pour que se réalise l'unité de l'ensemble des travailleurs de Belgique avec leurs organisations :

- contre toute régionalisation/communautarisation des allocations familiales ;
- pour la défense de la Sécurité sociale fédérale ;
- pour le maintien de toutes nos conquêtes sociales fédérales.

Les premiers signataires, à titre personnel, sont : **Roland Vansaingele**, secrétaire général du syndicat CGSP des ministères fédéraux et régionaux, **Laurent Maertens**, président de la CGSP ministère des Finances, régionale Bruxelles.

La régionale de Bruxelles de la CGSP administrations locales et régionales appuie l'appel et le fait circuler.

Egalement, **Marc Goblet**, en sa qualité de président de la FGTB Liège-Huy-Waremme. **Antoine Ruggieri**, syndicaliste FGTB de la sidérurgie à la retraite, a signé l'appel et compte interpellier les instances syndicales.

Histoire

Aux sources idéologiques de l'Union européenne

Deuxième partie : tous les chemins d'Uriage mènent à Vichy... et en repartent

Le personnalisme très réactionnaire d'Emmanuel Mounier (caractérisé dans notre précédent numéro) s'est largement incarné dans l'école d'Uriage dont la fonction majeure (surtout avec le recul du temps) semble avoir été, après la Libération, le creuset des idées ayant servi au lancement de « l'idée européenne » des Robert Schuman, Jean Monnet et autres Jacques Delors.

Le deuxième extrait du travail de Jean-Marc Schiappa sur l'ouvrage d'Antonin Cohen y consacre une analyse détaillée (1).

Repères

● **1934** : tentative des ligues factieuses d'extrême droite de renverser la République (6 février). Puissante riposte d'une manifestation unie des deux principaux partis ouvriers, la SFIO (2) et le PCF (12 février).

● **1936** : élection du gouvernement de Front populaire. Grande grève générale ouvrière (mai et juin).

● **1939** : déclaration de guerre de la France à l'Allemagne nazie.

● **1940** : débâcle de l'armée française. Pleins pouvoirs votés à Pétain. Appel de De Gaulle à Londres. « L'Etat français », dirigé par Pétain, s'installe à Vichy. Fondation de l'école d'Uriage.

● **1942** : dissolution de l'école d'Uriage. Une partie de ses cadres passe à la Résistance.

● **1944-45** : l'idéologie d'Uriage est largement propulsée par de Gaulle. Nominations de Schuman et de Monnet aux plus hautes fonctions de la IV^e République.

● **1957-60** : traité de Rome et mise en place du Marché commun.

Par Jean-Marc Schiappa

Retenons d'abord cette citation sans ambiguïté de Robert Paxton, l'un des historiens les plus reconnus concernant l'histoire de Vichy : « Vichy crée des écoles de cadres, dont la plus célèbre est celle d'Uriage, près de Grenoble, dirigée par le commandant Pierre Dunoyer de Segonzac. L'élite des jeunes fonctionnaires et intellectuels s'imprègne, autour de feux de camp et dans une atmosphère exaltée, du personnalisme d'Emmanuel Mounier, qui veut rendre à l'homme la valeur que lui a fait perdre la révolution industrielle. On les y prépare à diriger les mouvements de jeunesse de Vichy, non par un savoir livresque, mais par une "expérience vécue". L'école d'Uriage passe à la résistance active quand toute la France est occupée, en novembre 1942 ; elle n'en est pas moins rattachée, à sa manière, à la révolution nationale. » Neutre, apolitique, cette école ? Pré-mention de la Résistance ? L'école d'Uriage est officiellement fermée le 1^{er} janvier 1943 par application d'un décret signé par Laval, Premier ministre de Pétain, le 27 décembre 1942. Cette décision clôt une série d'incidents : l'école d'Uriage est en dissidence plus ou moins forte avant d'être fermée ; bien plus que le « quand » (non secondaire), la question du « pourquoi » est essentielle car sa



Pétain et Laval avec deux des plus hauts prélats de l'Eglise de France, les cardinaux Gerlier et Suard.

Uriage : l'école de cadres de Vichy... en uniforme.

fermeture est symptomatique de la rupture entre Vichy et certains corporatistes. Précisons : le régime de Vichy est réactionnaire, globalement réactionnaire. Pourtant, en raison des circonstances de son origine (l'effondrement militaire de 1940), il n'a pu éviter des contradictions, des rivalités profondes. La succession de gouvernements, tous réactionnaires mais avec des formes différentes (incarénées par Laval, Darlan, Flandin, à nouveau Laval) en est une illustration. Et le fait d'avoir été limogé pendant le régime de Vichy n'est pas, en soi, une preuve de résistance.

D'autre part, pour qu'une rupture soit effective, il fallait qu'il y ait une unité préalable. Tel était le cas d'Uriage. Les exemples de son unité programmatique et, encore plus, de la reconnaissance de Pétain comme chef de la révolution nationale, abondent. Si Vichy a rompu avec Uriage, ce n'est pas la responsabilité d'Uriage. Rappelons l'expression de Paxton : Uriage est « rattachée », « à sa manière » à la révolution nationale. Mais cette situation (« rattachement » à sa manière), puis rupture n'est pas l'exclusivité de l'école d'Uriage. C'est le cas du gaulliste Henri Frenay, cité par Cohen. Mais aussi de l'Organisation civile et militaire, dont l'un des chefs, le colonel Rémy (chef du service de renseignements gaulliste pendant la guerre), demande en 1950 la réhabilitation du maréchal Pétain. C'est le cas, bien connu, de François Mitterrand. C'est le cas du général — futur maréchal — de Lattre ; de toute une partie de la hiérarchie militaire, notamment en Afrique du Nord, qui, après avoir refusé de rallier la France

libre en 1940 (au grand dam de De Gaulle) quitte Vichy quasiment à reculons (Béthouart, Giraud, Juin, Nogues, etc.). L'entrée en guerre des Etats-Unis, accompagnée des premiers échecs des nazis devant Moscou, les premiers désarroi devant les actions de la Résistance, les conflits intérieurs témoignent des difficultés du régime de Vichy, qui patine. En mai 1942, le retour de Laval, l'âme damnée des nazis, et la mise en place du Service du travail obligatoire (septembre) le montrent également.

«Entre la "gauche" de Vichy et la "droite" de la Résistance, les différences sont ténues»

Dans ce cadre général, l'école d'Uriage, qui essaie de concilier les inconciliables, est passée un moment de mode, et les frontières entre la « gauche » de Vichy et « la droite » de la Résistance sont ténues. Insistons sur ces guillemets utilisés (et à juste titre) par Antonin Cohen : la « gauche » de Vichy, c'est encore Vichy et, ici, le terme « gauche » ne doit pas être pris du tout au pied de la lettre ; il est très peu représentatif du sens politique habituel. Cette « gauche » est composée de gens pour qui Vichy doit mener une politique autonome ; c'est le Vichy qui cherche le « génie français » et non la transposition du modèle nazi (même s'il le considère avec intérêt comme correspondant au « génie allemand »). Les idées d'Uriage, ce sont essentiellement celles d'Emmanuel Mounier. Et si sa participation, comme celle de Hubert Beuve-Méry (futur directeur du Monde, désigné par de Gaulle à la Libération) à l'encadrement de l'école d'Uriage ont été signalées, c'est aussi en raison de leur notoriété ultérieure et de leur réputation « virginale ».

Mais Antonin Cohen attire, à ma connaissance comme jamais, l'attention sur Paul Reuter, éminent juriste dès l'avant-guerre. Reuter et Beuve-Méry « liés au milieu dominicain », « deviennent les piliers intellectuels de l'école ». Cohen dénombre onze conférences, sur soixante-trois, tenues par Reuter, de loin le plus prolifique. Notons l'expression « communauté européenne », sous la plume de Reuter, qui est l'objet de tout un cycle de conférences, précisées ; Cohen peut commenter ainsi : « L'expression "communauté européenne" n'a pas été choisie au hasard en 1950 (par le même Paul Reuter), pas plus qu'elle n'a été inventée par Jean Monnet. » Elle vient d'Uriage et de 1942. Il ne s'agit pas d'une expression mais d'une politique globale : disparition des nations, mise à l'écart du suffrage universel, organisation du corporatisme, mise en avant du « bien commun ». Les hommes d'Uriage vont peser lourd à la Libération.

(Jean-Marc Schiappa relève alors dans l'étude d'Antonin Cohen une liste longue et détaillée de tous ces hommes d'Uriage qui vont œuvrer à des prises de positions idéologiques clés du magistère développé à ce moment au service du lancement de l'idée européenne dans les années 1945-1955. De là sortiront la Communauté européenne du charbon et de l'acier [CECA], puis le traité de Rome et le Marché commun.)

(1) L'article de Jean-Marc Schiappa sera publié intégralement dans le numéro de mars des Cahiers du mouvement ouvrier. Nous conseillons à nos lecteurs de se le procurer. Le livre d'Antonin Cohen, sur lequel il s'appuie, a pour titre : « Du régime de Vichy à la Communauté européenne ». Il est édité aux Presses universitaires de France et disponible à la Sélis. (2) La Section française de l'Internationale ouvrière.

CINÉMA

Renoir

Un film de Gilles Bourdos



Contrairement à ce que pourrait faire craindre le titre, il ne s'agit ici ni d'un « biopic » ni d'un film pédagogique sur l'impressionnisme. D'abord, quel Renoir ? Pierre-Auguste, le peintre ? Oui, bien sûr : tout le film se passe dans sa propriété des Collettes, à Cagnes-sur-Mer.

Jean, le cinéaste ? Lui aussi qui, en cette année 1915 à laquelle se limite le film, revient blessé de la guerre. Le vieil artiste, invalide, continue à peindre, coûte que coûte. Le jeune soldat, invalide provisoire, ne sait pas vraiment quoi faire de sa vie. Andrée, elle, qui vient de se faire engager comme modèle, sait qu'elle veut réussir. Elle transmettra cette ambition à Jean, bientôt son amant. Donc, ni l'un ni les autres, mais leurs rapports, d'amour, de domination ou d'influence. Ce qui attache dans ce très beau film, c'est qu'à chaque plan est palpable la lutte entre la vie et la mort, entre l'art et le réel, entre les fils et les pères, et comment s'opposent la cruauté fréquente du contenu et la suavité des mouvements de caméra qui semblent épouser ironiquement le charme naturel de ce paradis méridional. Michel Bouquet, Christa Thérêt et surtout Vincent Rottiers servent avec grand talent l'ambitieux projet de Gilles Bourdos.

A. V. ■

LIVRES

Essai

Pierre Bourdieu, un boursier contre l'école républicaine

Michel Eliard
Editions de la Libre Pensée 31, 15 euros

Pierre Bourdieu, titulaire de la chaire de sociologie au Collège de France de 1982 à 2001, a occupé une position dominante dans cette discipline. Ses nombreux ouvrages ont été traduits et vendus dans le monde entier. Maître à penser d'une partie de la gauche et de « la gauche de la gauche », Pierre Bourdieu, brillant produit, pourtant, de la promotion sociale républicaine, s'est associé au chœur de ceux qui se sont attaqués à l'école publique, l'accusant de perpétuer en réalité les inégalités sociales, de n'être finalement qu'une structure de façonnement des esprits pour le compte de la bourgeoisie, d'être le lieu d'éducation des héritiers, examens et concours n'étant que le moyen de sérier le bon grain de l'ivraie. Dans ce schéma manichéen, les enseignants et leurs syndicats ne peuvent bien sûr que jouer, de fait, le sinistre rôle de pandores du système. On comprend donc toute l'importance du travail entrepris par Michel Eliard pour « remettre les pendules à l'heure », dans la foulée d'un précédent ouvrage collectif, *La Revanche du parti noir, la lente mise à mort de l'école publique* (Eliard, Godicheau, Roy, Editions Abeille et Castor). Sociologue lui-même, spécialiste des questions d'éducation, membre de l'équipe qui œuvra avec Bourdieu et Passeron à l'élaboration des *Héritiers*, il sait, c'est le moins que l'on puisse dire, de quoi il parle. De plus, Michel Eliard est, comme Bourdieu, un produit de la promotion sociale républicaine. Ayant déjà eu l'occasion d'exprimer ouvertement auprès de Pierre Bourdieu ses désaccords, il les développe et les argumente ici avec une force de conviction captivante, démontrant que la sociologie, loin d'être « un sport de combat », n'a de sens éventuel qu'en aidant à l'analyse, et non en tant que substitut à la nécessaire action organisée pour l'émancipation sociale et politique de la classe ouvrière. M. G. ■